



**CENTRE D'INFORMATION ET DE  
FORMATION POUR L'ENVIRONNEMENT ET  
LE DEVELOPPEMENT**

B.P. 164  
Tel: 96.22.73.76  
96.15.46.96/ 96.75.62.35  
E-mail: [Cifedyoka@yahoo.fr](mailto:Cifedyoka@yahoo.fr)

**Centre technique de la forêt  
communale**



BP :15107 Yaoundé Cameroun  
Tel : (237) 22203512  
E-mail : [CTFC-Cam@yahoo.fr](mailto:CTFC-Cam@yahoo.fr)

**Etude socio-économique réalisée dans le cadre de l'aménagement  
de la forêt communale de Salapoumbé**

**Rapport de l'étude socio-économique  
des 06 villages riverains de la forêt  
communale de Salapoumbé**

FINANCEMENT : CTFC



Villages concernés : Koumela, Mikel, Momboué, Ngolla 120, Salapoumbé, Tembè piste

*Présenté par : Gérard SINDEMO,  
Directeur technique du CIFED  
Tel : 96.22.73.76 / 76.23.19.74  
E-mail : [sindegerard@yahoo.fr](mailto:sindegerard@yahoo.fr)*

Avril 2010

## TABLE DE MATIERE

TABLE DE MATIERE.....	1
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES.....	4
ACRONYMES.....	4
1- Introduction.....	6
1-1 Contexte et justificatif.....	6
2- Objectifs de l'étude.....	7
2-1 Objectif global.....	7
2-2 Les objectifs spécifiques.....	7
3- Methodologie.....	8
4- Présentation de la zone étudiée.....	9
5- Description de la forêt communale de Salapoumbé.....	10
5-1 Milieu physique.....	10
5-1-1 Situation géographique.....	10
5-1-2 Climat.....	10
5-1-3 Geologie et relief.....	11
5-1-4 Pédologie.....	11
5-1-5 Hydrographie.....	11
5-1-6 Végétation.....	11
5-1-7 Ressources floristiques.....	12
5-1-8 Ressources fauniques.....	13
5-2 Milieu Socio-économique.....	14
5-2 -1 Profil historique des villages riverains de la forêt communale.....	14
5-2 -1-1 Village Koumela.....	14
5-2 -1-2 Village Salapoumbé.....	14
5-2 -1-3 Village Momboué.....	14
5-2 -1-4 Ngolla 12O.....	15
5-2 -1-5 Tembé-piste.....	15
5-2 -1-6 Mikel.....	15
5-2 -2 Structuration coutumière du village.....	15
5-2 -2-1 Distribution ethnolinguistique.....	15
5-2 -2-2 Clans et lignage.....	16
5-2 -2-3 Relation Baka-Bantou.....	17
5-2 -2-4 Gestion du territoire par les Baka et Bantou.....	18
5-2 -3 Demographie.....	18
5-2 -3-1 Effectif de population.....	18
5-2 -3-1-1 Classe d'âge.....	20
5-2 -3-2 Répartition ethnique.....	20
5-2 -4 Typologie d'habitat et condition de vie.....	21
5-2 -5 Infrastructures sociales et équipements collectifs.....	22
5-2 -5-1 Education.....	22
5-2 -5-1-1 Etat des équipements scolaires et fonctionnement.....	22
5-2 -5-1-2 Répartition des effectifs par sexe de l'enseignement secondaire.....	23
5-2 -5-2 Santé.....	25
5-2 -5-3 Approvisionnement en eau potable.....	27
5-2 -5-3-1 Equipements hydrauliques.....	27
5-2 -5-4 Electricité.....	29
5-2 -5-5 Communication.....	30
5-2 -5-6 Développement routier.....	30

<i>pluie</i> .....	30
5-2 -5-7 Voie fluviale.....	31
5-2 -5-8 Accueils.....	31
5-2-5-9 Commerces.....	33
6- Organisations sociales et institutionnelles.....	34
6-1 Administration communale.....	34
6-1-1 Présentation de la commune.....	34
6-1-2 Historique de la commune de Salapoumbé.....	35
6-1-3 Conseil municipal.....	35
6-1-4 L'exécutif communal.....	35
6-1-5 Les services techniques de la commune de Salapoumbé.....	36
6-1-5-1 Autres services rattachés.....	36
6-1-6 Personnel communal et masse salariale.....	36
6-1-7 Patrimoine communal.....	36
6-1-8 Les budgets 2007-2010.....	37
6-1-8-1 Réalisations communales dans les trois dernières années.....	37
6-1-8-2 Projets communaux 2010.....	38
6-1-9 Organigramme communal.....	38
7- Organisation traditionnelle.....	39
7-1 Chefferie traditionnelle.....	39
7-1-1 Tribunal coutumier.....	39
7-2 Coutumes et rites.....	39
8- Tenue foncière et forestière.....	40
9- Structures étatiques et d'appui au développement.....	40
11- Vie associative et cohésion socio-économique dans les 6 villages.....	41
12- Religions et croyances.....	43
13- Activités socio-économiques.....	43
13-1 Agriculture.....	44
13-2 Elevage.....	47
13-3 CHASSE.....	47
13-3 -1 Chasse sportive.....	49
13-4 Exploitation forestière.....	50
13-5 Cueillette.....	50
13-6 Pêche.....	51
13-7 Artisanat.....	52
14- Accessibilité aux marchés et flux de commercialisation.....	53
15- Calendrier des activités.....	53
16- Utilisation non durable des ressources.....	54
16- 1 Agriculture.....	54
16-2 Chasse.....	54
16-3 Pêche et la Cueillette.....	55
16-4 Empiètement.....	55
17- Modalités d'utilisation des ressources naturelles.....	55
18- Cartographie des zones d'accès traditionnelles et des terroirs.....	55
18-1 Les camps et les modalités d'accès.....	56
18-2 Espace ressources.....	56
18-3 Limites traditionnelles des villages.....	56
18-4 Champs.....	56
18-5 Occupation des surfaces par village.....	57
18-6 Autres activités humaines dans la forêt communale.....	58

18-6-1 Carte d'occupation d'espace de la forêt communale.....	59
18-6-1-1 Outils et étapes de la cartographie participative.....	59
18-6-1-2 Utilisation spatiale de forêt communale par la population.....	60
19- Relation avec les institutions en dehors des villages .....	61
19-1 La commune-Sous-préfecture .....	62
19-2 La commune-MINFOF .....	62
19-3 La commune-force des maintiens de l'ordre .....	62
19-4 La commune-enseignement secondaires et éducation de base .....	62
19-5 La commune-organisme de développement et ONG.....	62
20- Conflits.....	62
20-1 Les types des conflits .....	63
20-2 Les causes des conflits .....	63
20-3 Proposition de Solution.....	64
21- La perception, les peurs et les attentes des villages par rapport .....	64
21-1 Impacts positifs .....	64
21-2 Impacts négatifs de la forêt communale. ....	65
21-3 Propositions de maximisation des impacts positifs et d'atténuation des .....	65
21-3-1 Maximisation des impacts positifs .....	65
21-3-2 Atténuation des impacts négatifs.....	65
22- Recommandations.....	65
23- Conclusion .....	66
Annexes .....	67

## LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Produits forestiers ligneux.....</i>	12
<i>Tableau 2 : Produits forestiers non ligneux (PFNL) .....</i>	12
<i>Tableau 3 : ressources fauniques.....</i>	13
<i>Tableau 4 : repartions des groupes ethniques .....</i>	16
<i>Tableau 5 : distribution des clans par village.....</i>	16
<i>Tableau 6 : effectif de population .....</i>	18
<i>Tableau 7 : Distribution par sexe et rapport de masculinité (0/00) .....</i>	19
<i>Tableau 8 : Répartition ethnique .....</i>	20
<i>Tableau 9 : Equipements scolaires et effectifs des élèves des établissements publics.....</i>	22
<i>Tableau 10 : Equipements scolaires et effectifs des élèves des établissements privés ....</i>	23
<i>Tableau 11 : effectif par sexe du Lycée de Salapoumbé .....</i>	23
<i>Tableau 12 : effectif par sexe du CETIC de Salapoumbé .....</i>	24
<i>Tableau 13 : mode de financement du personnel enseignant .....</i>	24
<i>Tableau 14 : importance relative dans l'approvisionnement des villages.....</i>	27
<i>Tableau 15 : différents de points d'eau.....</i>	27
<i>Tableau 16 : Unité d'hébergement village.....</i>	31
<i>Tableau 17 : différents maires début la création de la commune de Salapoumbé .....</i>	35
<i>Tableau 18 : patrimoine communal .....</i>	36
<i>Tableau 19 : budget communal exercices 2007 à 2010 .....</i>	37
<i>Tableau 20 : réalisations communales 2007 à 2009.....</i>	37
<i>Tableau 20: GIC et association .....</i>	42
<i>Tableau 21 : calendrier annuel des activités des cultures vivrières .....</i>	44
<i>Tableau 23: période de production et de collecte des PFNL.....</i>	51
<i>Tableau 24: fréquences des activités .....</i>	53
<i>Tableau 25: récapitulatif des plantations par village .....</i>	57

## LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : carte de zonage du sud-est</i> .....	10
<i>Figure 2 : effectif des populations par village</i> .....	19
<i>Figure 3 : distribution par sexe</i> .....	19
<i>Figure 4 : effectif par groupe ethnique présent dans les 6 villages</i> .....	20
<i>Figure 5 : habitat Baka</i> .....	22
<i>Figure 6 : Répartition des effectifs du lycée par sexe</i> .....	24
<i>Figure 7: prise en charge des enseignants</i> .....	25
<i>Figure 8 : répartition des structures scolaires dans le secteur</i> .....	25
<i>Figure 10 : localisation des structures de santé dans les villages</i> .....	27
<i>Figure 11 : puits et sources par les populations</i> .....	29
<i>Figure 12 : localisation des infrastructures d'eau</i> .....	29
<i>Figure 13 : niveau de dégradation des routes Yokadouma-Salapoumbé en saison de</i>	
<i>Figure 14 : auberge PB de Momboué</i> .....	32
<i>Figure15 : localisation des infrastructures d'accueil dans le secteur</i> .....	33
<i>Figure 16 : poisson fumé en vente</i> .....	33
<i>Figure17 : Localisation de la commune de Salapoumbé</i> .....	34
<i>Figure 18: organigramme de la commune</i> .....	38
<i>Figure 19 : cabosse du cacao</i> .....	46
<i>Figure 20: séchage du cacao</i> .....	46
<i>Tableau 22: calendrier annuel des activités de culture de rente</i> .....	47
<i>Figure 21: chasseur à l'arbarète, figure22 : lièvre tué par piégeage à câble d'acier</i>	48
<i>Figure 23 : zones chasses, parcs nationaux, UFA</i> .....	50
<i>Figure24 : poisson capturé dans la lokomo</i> .....	52
<i>Figure 25 : tissage natte de raphia pour toiture</i> .....	53
<i>Figure 26 : matière pour tissage natte de couchage et feuille pour couvrir mongulu et</i>	
<i>emballage des colis</i> .....	53
<i>Figure 27: occupation des terres par groupes ethniques</i> .....	57
<i>Figure 28 : occupation des surfaces de forêt communale par village</i> .....	58
<i>Figure 29: répartition des champs dans la forêt communale (Sindemo, Moaza, 2008)</i> ..	58
<i>Figure30 : synthèse de la cartographie participative</i> .....	59
<i>Figure 31 : occupation communautaire de l'espace de FC</i> .....	61

## ACRONYMES

AAPPEC: association pour l'auto-promotion des populations de l'est Cameroun  
APE : association des parents d'élèves  
CEB: centre d'éducation de base  
CETIC: collège d'enseignement technique industriel et commercial  
CGRF: comité de gestion des redevances forestières  
CIFED: centre d'information et de formation pour l'environnement et le développement  
CM2: cours moyens deuxième année  
COVAREF: comité de valorisation des ressources fauniques  
CPF: comité paysan forêt  
CTFC: centre technique de forêt communale  
EM: école maternelle  
EP: école publique  
ESE: étude socio-économique

FCL: forêt communale  
FEM/BM : fond mondial pour l'environnement  
GPS : global positioning system  
GTZ : coopération technique allemande  
mm : millimètre  
ONG: organisation non gouvernementale  
ORA: observation; réfléchir, agir  
PA : plan d'aménagement  
PDV : plan de développement villageois  
PPP FSC – GTZ :  
PSFE : programme sectoriel forêt environnement  
RCA : république centrafricaine  
ROSE: réseau des ONG locales du sud-est Cameroun  
SEBC: société d'exploitation de bois du Cameroun  
SEFAC : société exploitation forestière et agricole du Cameroun  
SNV : organisation néerlandaise au développement  
STBK : société de transformation du bois de la kadey  
TNS : tri national de la sangha  
UFA : unité forestière d'aménagement  
UTO/SE: Unité technique opérationnelle du sud-est  
WWF: fonds mondial pour la nature  
ZIC: zone d'intérêt cynégétique  
ZICGC : zone d'intérêt cynégétique à gestion communautaire

# 1- Introduction

L'introduction dans le domaine de l'exploitation forestière de la notion d'aménagement forestier en tant qu'outil central de la gestion durable des forêts de production du domaine forestier permanent constitue incontestablement une action innovatrice en matière d'amélioration de la gestion de la biodiversité prônée par le Cameroun dans les années 90.

## 1-1 Contexte et justificatif

Dans une série de réforme engagée par le Cameroun en matière de gestion des ressources forestières lors de la décennie 90, le gouvernement camerounais par le biais de son ministère en charge des forêts a adopté une nouvelle politique forestière.

L'une des grandes innovations de cette réforme forestière adoptée par le Cameroun, a été la consécration formelle de la décentralisation de la gestion des ressources forestières, fondée sur une double dynamique : la décentralisation politique et la décentralisation fiscale.

La décentralisation politique donne la possibilité aux communautés et aux communes de solliciter et gérer une portion de forêt du domaine national à ses propres comptes en vue d'assurer la pérennité des ressources et le développement local.

C'est dans cette perspective que la commune de Salapoumbé a constitué un dossier d'attribution d'une forêt communale. Ce dossier a été transmis avec avis favorable à la primature par le ministère en charge des forêts pour la signature de son décret de classement.

Le projet PPP FSC – GTZ, dans le cadre de son programme d'assistance aux communes dans le processus de classement et la gestion durable des forêts communales a identifié dans son plan d'action triennale et ceci de concert avec le MINFOF, la commune de Salapoumbé comme une des communes pilotes pour l'appui à la mise en œuvre du PSFE au niveau décentralisé.

Parmi les activités envisagées à cet effet par Le projet PPP FSC – GTZ figure en bonne place l'appui à la réalisation de l'étude socio économique qui est un des produits attendus de la collaboration avec la Commune et constitue la première étape pour l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette étude Le projet PPP FSC – GTZ avec l'approbation du Maire de la commune de Salapoumbé a transféré toutes les activités d'appui de la commune dans le processus du classement et de gestion de la forêt communale au centre technique de forêt communale (CTFC).

A la suite de ce qui précède, une convention de collaboration pour recevoir les appuis du CTFC a été signée entre la commune de Salapoumbé et le CTFC. La première action de la mise en œuvre de cette convention de collaboration CTFC-Commune a consisté à consulter les populations en vue d'assurer la prise en compte de la dimension sociale dans le futur plan d'aménagement de la forêt communale conformément à la disposition de la loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime de forêt, de la faune et de la pêche, véritable instrument juridique pour garantir et faciliter la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière, (articles 26, 30).

Par ailleurs, les données socio-économiques ont été collectées par des enquêteurs locaux choisis par les communautés elles-mêmes et la commune dans le

souci de leur impliquer aux études afin qu'elles s'approprient des méthodes et des résultats.

Ces enquêteurs issus de la commune de Salapoumbé ont été formés par l'équipe technique de CTFC assistée du Directeur technique du centre d'information et formation pour l'environnement et le développement (CIFED) ONG locale sollicitée par le CTFC pour rédiger le rapport des études socio-économiques qui vont être compilées à d'autres études pour l'élaboration du plan d'aménagement de la commune de Salapoumbé.

Le présent document tient lieu du rapport des études socio-économiques réalisées par le CTFC du 17 au 26 février 2010 dans les 6 villages riverains à la forêt communale de Salapoumbé.

## **2- Objectifs de l'étude**

### **2-1 Objectif global**

L'objectif global est donc d'évaluer la situation socio-économique de la zone forestière concernée par l'aménagement (focalisée sur les 06 villages riverains au massif), afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement de la Forêt Communale.

### **2-2 Les objectifs spécifiques**

- Mettre en évidence les différentes activités des populations (systèmes de production ou de collecte destinés à l'autoconsommation et au commerce) et le degré de dépendance de celles-ci vis-à-vis de la forêt communale ;
- Décrire les organisations sociales et institutionnelles de la commune et des communautés, les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, ethniques des villages concernés ;
- Identifier les relations existantes entre les villages et les institutions extérieures ;
- Recenser les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles ;
- Saisir les priorités de développement des communautés ;
- Inventorier les produits naturels ligneux et non collectés/consommés/transformés/commercialisés traditionnellement par les populations locales et analyser les filières d'approvisionnement de ces différents produits ;
- Identifier les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l'usage de ces ressources ;
- Conduire la cartographie participative des zones d'accès au massif forestier et les limites d'occupation des populations (consultations et relevés GPS des zones de terroir) ;
- Examiner les possibilités et contraintes à la coexistence durable entre les vocations attribuées à la FCL et les activités menées par les populations ;
- Recenser les structures de gestion villageoises capables d'assurer certaines activités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement, de la FCL, les différents leaders villageois susceptibles d'influencer l'aménagement, les acteurs ou organismes d'accompagnement des populations pour le développement ;

- Identifier le potentiel impact positif et négatif de l'aménagement de la FCL (évaluation des risques, impacts environnementaux directs et indirects de l'exploitation forestière, équilibre social et qualité de vie des populations concernées)
- Vérifier et documenter les perceptions et attentes des villages concernés par rapport à l'aménagement de la forêt communale et propose les prescriptions sociales d'aménagement en vue d'une utilisation adéquate et durable de l'espace forestier (activités alternatives) ;
- Identifier les zones des anciennes activités d'exploitation dans le FCL et les personnes physiques ou morales menant des activités agricoles à l'intérieur de la FC ;

### 3- Methodologie

Les démarches méthodologiques ont consisté :

- Aux recherches bibliographiques (consultation de toutes les études et rapports existants tels que les plans de Développement villageois(PDV), les évaluations de projets en cours, le travail de suivi des structures de conservation telles que les Unités Techniques Organisationnelles (UTO), etc. les données contenues dans cette littérature devront être valorisées au niveau de l'ESE et les fiches d'enquêtes réajustées en fonction des données déjà disponibles afin de ne collecter que les informations à considérer dans l'aménagement du massif forestier communal.
- Au briefing du responsable de la cellule de foresterie communale, information préalable des populations et collectes des données socio-économiques auprès de la commune et des autorités administratives.
- A la rencontre avec les partenaires de développement, choix des animateurs et formations
- En la collecte des données à l'échelle des communautés (fiches d'enquête)
- A des réunions / enquêtes villageoises (formelles et informelles). Les réunions villageoises se concentrent sur le guide d'enquête sans pour autant que le questionnaire ne soit administré dans l'ordre. Lorsque l'attention des villageois ne sera plus optimale, les questions non traitées pourront être lors des entretiens informels organisés en petits groupes de 4 à 5 personnes au plus. Ces enquêtes informelles devront cibler les groupes représentatifs de la communauté (femmes, hommes, notables, chasseurs, élites, minorités etc.) certains points sensibles pourront être abordés en entretien individuel tel que l'historique avec le chef de village. Lorsque des contradictions apparaissent la méthode par triangulation pourra être pratiquée (croisement de l'information auprès de différents groupes).certaines données collectées lors des entretiens devront faire l'objet d'une vérification directe comme par exemple, vérifier le nombre d'enfants scolarisé directement au niveau des établissement, maladies prédominantes vérifiées au niveau des centre de santé, type d'habitat à considérer sur place (nombre de maisons construction bois, en dur etc. à dénombrer sur place)
- A l'identification des acteurs villageois à responsabiliser dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'Aménagement (PA)
- A la Cartographie participative et relevée GPS. (voir jour 2)

Les animateurs doivent bien évidemment être formés aux techniques de cartographie pendant la première journée de formation théorique avant d'attaquer le travail avec les villageois.

- Collecte des données terrain au GPS. (voir jour 2)
- Outils d'enquête et équipement (voir équipement). Les animateurs devront être pourvus de bonnes chaussures de marche, d'anorak
- A faire la réunion de restitution. La date de cette restitution doit être fixée de commun accord avec le maire et communiqué aux animateurs à la suite de la période de formation. Ils devront présenter les principaux résultats obtenus par village ou pour l'ensemble des villages lors de leur travail sur le terrain. La restitution sera préparée un jour à l'avance avec le consultant pour la structure et la présentation des résultats de chaque équipe d'animateurs.
- A l'analyse des données et rédaction du rapport.

## 4- Présentation de la zone étudiée

Le territoire de la commune de Salapoumbé fait partie intégrante de l'espace couvert par le Sud-est Cameroun. Par conséquent il fait partie du grand massif forestier du bassin du Congo deuxième du monde après l'Amazonie. Cette région dont l'importance en matière de la biodiversité avait déjà été mise en évidence par de nombreuses études scientifiques, a été désignée par l'arrêté N° 092/A/MINEF/DA du 09 février 1995 comme l'un des sites prioritaires pour le lancement du programme de la conservation et de la gestion durable au Cameroun à cause des menaces observées sur sa biodiversité. Par conséquent, le gouvernement Camerounais a créé par décret N°055/PM du 6 août 1999 une unité technique opérationnelle de première catégorie dénommée UTO/SE.

En effet, l'UTO est un espace géographique donné, sélectionné en fonction de son importance écologique, socio-économique, culturelle ou politique et délimitée conformément à la réglementation en vigueur pour développer un processus intégré de gestion des ressources naturelles et de développement durable basé sur un aménagement qui assure la pérennité des ressources et des usages de tous les acteurs.

La situation géographique du Sud-est Cameroun, le place au Nord Ouest de la réserve spéciale de Dzanga-Sangha de la RCA et au sud-ouest du parc national de Nouabalé-Ndoki du Congo. Cette position le fait appartenir à la zone Tri-National de la Sangha (TNS) et sa zone de compétence est assise sur un territoire de superficie environ 2.700.000 ha pour une population estimée environ à 75000 habitants. L'UTO/SE a été mise en œuvre par le gouvernement camerounais avec le concours de la communauté internationale, il s'agit de : FEM/BM, WWF, BMZ/GTZ

Ces institutions internationales ont été jointes par la SNV et les ONG locales du Sud-Est Cameroun regroupées en réseau dénommé : Réseau des ONG locales du Sud-Est Cameroun (ROSE).

Pendant la période allant de 1999 à 2002 ; le gouvernement camerounais a établi un plan de zonage et de classement des forêts sur la base d'un plan indicatif préétabli définissant des contours des forêts à classer et fixer, par voie de conséquence, les zones agro-forestières réservées pour les activités des communautés riveraines. Dans les zones réservées figuraient en bonne place, les espaces réservés pour les projets des forêts communales.

Autour de ces zones agro-forestières les types de forêts ci-après ont été classés :

- 03 parcs nationaux à savoir Lobeke, Boumba Bek et Nki ;
- 22 Unités forestières d'Aménagement classées dont 03 sont certifiées appartenant au groupe SEFAC ;
- 10 zones d'intérêts cynégétiques (ZIC) classées avec au moins 05 guides permanents installés.
- 16 zones de classe à gestion communautaire (ZICGC)
- 02 forêts communales

Ajoutée ces zones classées la forêt communale de Salapoumbé dont les dossiers ont été transmis par le ministère en charge des forêts à la primature pour classement. Et 15 forêts communautaires attribuées.

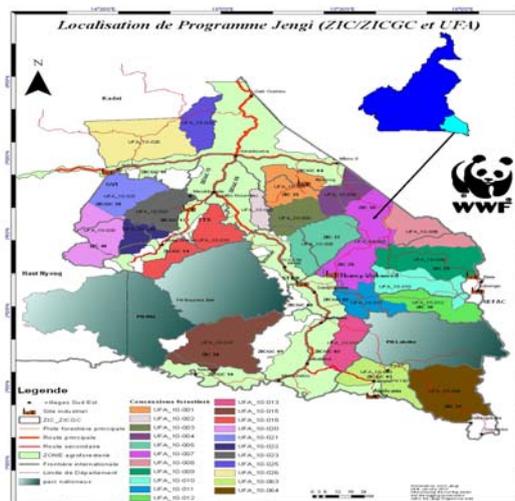


Figure 1 : carte de zonage du sud-est

## 5- Description de la forêt communale de Salapoumbé

### 5-1 Milieu physique

Le milieu prend en compte la situation géographique, le climat, le relief, la pédologie, l'hydrographie, la végétation et la faune.

#### 5-1-1 Situation géographique

La commune de Salapoumbé est située dans la région de l'Est Cameroun, département de Boumba et Ngoko, Arrondissement de Moloundou, district de Salapoumbé. Elle est limitée au nord par l'Arrondissement de Yokadouma par le village Mimbo-mimbo, au sud par la circonscription communale de Moloundou par la rivière Lopondji, à l'Est par la RCA sur la sangha et à l'ouest l'immense forêt dense jusqu'à la limite avec l'arrondissement Ngoïla. Cet espace est compris entre les coordonnées géographiques 05°47'826" et 05°25'600" de latitude nord et 02°71'448" et 03°13'010" de longitude Est.

#### 5-1-2 Climat

Le territoire couvert par la commune de Salapoumbé fait partie du grand massif forestier du bassin du Congo, le climat qui y règne est de type équatorial avec quatre saisons inégalement réparties.

Les précipitations s'étalent tout au long de l'année avec deux pics en Avril et en Octobre (Harrison et Agland, 1987 ; EKOLO 1995). La hauteur maximale des précipitations est d'environ 1.500 mm/an -1.600 mm/an. (Hecketsweiler, 2001).la grande saison des pluies s'étend de Septembre en Novembre alors que la petite va de Mars en Juin.

La grande saison sèche dure de Décembre en Février et la petite de Juillet en Août les moyennes mensuelles de températures varient de 23, 1°C à 25°C. La température annuelle moyenne est de 24°C.

L'humidité relative de l'air varie de 80 à 98% ; des taux de saturation peuvent être enregistrés pendant les nuits de saison sèche.

### **5-1-3 Géologie et relief**

La région de la commune de Salapoumbé de par sa situation sur le versant nord-ouest de la cuvette Congolaise, fait partie une fois de plus du bassin du Congo avec des formations métamorphiques typiquement d'âge précambrien à cambrien appartenant à la série du Dja inférieur et composées essentiellement, de tillites, quartzites, schiste, calcaire et dolérite. Sur ce substrat, se sont développés des sols ferrallitiques rouges-jaunes remaniés alternant avec les sols hydromorphes indifférenciés (Laclavère G. 1979).

Son relief est relativement plat avec cependant quelques collines d'altitude variant entre 400 m et 700m en raison de la présence de la vallée de la Boumba et ses affluents.

### **5-1-4 Pédologie**

Les sols sont indurés et recouverts par endroits de cuirasses ferrugineuses. Ces sols ferrallitiques de couleurs variant du rouge au rouge-brun et aussi des sols argilo-limoneux sur terrain marécageux sont dérivés de roches métamorphiques anciennes. Ils sont acides, argileux avec une faible teneur en azote et en bases échangeables (Laclavère, 1979). Leur couche d'humeurs est relativement mince. On rencontre par endroits des sols hydro morphes.

### **5-1-5 Hydrographie**

Les grands cours d'eau drainant les sols de la commune de Salapoumbé sont la Sangha à l'est affluent du fleuve Congo qui reçoit les eaux de Lobéké tandis que la Boumba à l'ouest affluent du fleuve Ngoko reçoit les eaux de Lopondji qui marque la limite sud de la forêt communale partant de la limite sud de l'unité administrative de Salapoumbé, et les eaux de Loné et Lokomo.

### **5-1-6 Végétation**

Sur le plan phytogéographique la région de Salapoumbé est considérée comme transitoire entre la forêt sempervirente du Dja et la forêt semi-décidue à sterculiacées et à ulmaceac (Letouzey, 1985). On y retrouve aussi :

- des forêts semi-décidues à sterculiacées et à ulmaceac.
- Des forêts mixtes avec une prédominance des éléments de la forêt semi-décidue.
- Des forêts mixtes (sempervirentes et semi-décidues) avec une prédominance des éléments de la forêt du Dja

En plus de ces 3types de forêts denses humides de terre ferme, on y retrouve, disséminées, les autres formations végétales ci-après énumérées (Harris 1999) ;

- les clairières sur le sol marécageux ou bai ou prédominent les herbacés dispersées des tiges de phœnix, reclinata, raphia, laurentii et pandanus candelabrum.
- La végétation sur sol régulièrement inondée autour des clairières marécageuses composées des types de diospyros spp. Authonotha, macrophilla, vitex doniana, chionantun africanus, meiocarpidium lepiotum, lophira alata, terminalia superba et pericopsis elata.
- Forêt mono dominantes à Gilberto denron decouervrei, qui se retrouvent dans des vallées ou des replats, mais sur terre ferme à l'abri des inondations permanentes ou temporaires
- Forêts secondaires, sur les anciens sites d'exploitations forestière, dominées principalement par Musanga Cecropioides, terminalia superba, Macaranga spp et Haumania danckelmaniana.
- Les forêts inondables le long des rivières Sangha et Boumba avec perdominance de guibourtia demensei.
- Les forêts ripicoles à dominance de irvingia smithii, trichilia retusa et cathormion altsissimum
- les forêts marécageuses à raphia laurentin et phoenix reclinata.

### 5-1-7 Ressources floristiques

Il existe plusieurs variétés des ressources floristiques dans la zone de la commune de Salapoumbé.

Sous réserve de la production des résultats d'inventaires de la forêt communale, les populations ont pu identifier les produits forestiers ligneux et non ligneux ainsi qu'il suit dans les tableaux ci-dessous :

*Tableau 1 : Produits forestiers ligneux*

N°	Noms courants	Noms en Bangando	Noms scientifiques
01	Assamela	Mbayi	Aphromosia alata
02	Ayous	Sepa	Triplochiton scleroxylon
03	Kossipo	koba	Entandrophragma candolei
04	sapeli	Boyo	Entandrophragma cylindricum
05	Sipo	Langa	Entandrophragma utile
06	Aelé	Hili	Cannarium schweinfurthii
07	Fraké	Kanga'a	Terminalia superba
08	Padouc rouge	Mongouélé	Ptérocarpus soyauxii
09	Tali	Ho'oh	Erythrophleum suaveolens
10	Acajou	Téyéélé	Khaya ivorensis
11	Diana	Ngombé	Celtis zenkerii
12	Bossé	Wassa	Guarea cedrata et thompsonii

*Tableau 2 : Produits forestiers non ligneux (PFNL)*

Noms courants	Noms Baka	Noms scientifiques	Parties utilisées	Mode utilisation	observations
Andok	Peké	Irvingia gabonensis	Fruit, amande	Alimentation	Beaucoup sollicités
Mutondo	Ndo	Funtumia elastica	Serve	commercialisation	
Igname	Sapa		Tubercule	alimentation	Espèces sont variées

sauvage					
kocko	koumbi	Gnietum africanum	Feuille	Alimentation	Surplus commercialisé
Tondo	Atondo		Fruit	Alimentation	97% commercialisation
Palmier	Mbila		Noix	Alimentation	Commercialisation
Rotin	Mpkongo		Tige	Artisanat	Construction
Liane	Mpko'o		Serve	Pharmacopée, alimentation	Serve consommée comme eau à boire
Chenille	Kopo		Chair	Alimentation	Commercialisation
Essessang	ngomboh	Ricinodendron heudeotii	Graine	Alimentation	Condiment, commercialisation
Emien	Ngounga	Alstonia boonei	Ecorce	Pharmacopée	Contre paludisme
Ebom	Mbé	Anonidium mannii	Fruit	Alimentation	(corossol sauvage)
Miel	Poki		Jus	Alimentation	Commercialisation
Marranthaceae	Gogo		Feuille	Construction habitat	Couverture de mongulu
Aiele	sènè	Canarium schweinfurthii	Serve	Pharmacopée	Chasse les mauvais esprit
Rikio	Sengui	Uapaca paludosa	Fruit	Alimentation	
Nom andok	Payo	Irvingia robur	Graine	Alimentation	Arachide naturelle BAKA

### 5-1-8 Ressources fauniques

Le tableau ci-dessous dresse la liste des animaux les plus rencontrés dans la localité.

*Tableau 3 : ressources fauniques*

N°	Noms courants	Noms scientifiques	Noms en Bangando
01	Bongo		Bonga
02	Chimpanzé	Pan troglodytes	Wake
03	Buffle	Syncerus caffer	Yélé
04	Gorille	Gorilla gorilla	Ko'o
05	Pangolin géant	Manis gigantea	Mbiya
06	Pangolin à écailles	Manis tricuspis	Kala'a
07	Singe	Cercopithecus	Dawa
08	Potamochère	Potamochoerus porcus	Ngombo
09	Sitatunga	Tragelaphus spekei	Mboundi
10	Céphalophe bleu	Cephalophus monticola	sèle
11	Céphalophe à dos rouge	Cephalophus callypygus	Bidji
12	Porc épic	Atherurus africanus	Mbendje
13	Tortue	Terrestrial tortoises	Tana
14	Elephant	Loxodonta africana	Foloh
15	Rat de ngambi	Cricetomys emini	Pka'a
16	Chevrotin aquatique	Hyaenohydrus aquaticus	bouèlè

Ces animaux subissent de nos jours une forte pression de la part des populations et surtout des braconniers dont les produits rapportent des revenus assez considérables dans les sociétés forestières installées dans la localité. La liste de ces animaux sera complétée par les résultats des inventaires multi ressources qui seront menés dans le cadre d'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale de Salapoumbé

## **5-2 Milieu Socio-économique**

### **5-2 -1 Profil historique des villages riverains de la forêt communale**

L'histoire des villages est sommairement présentée dans le cadre de cette étude. Les populations de ces villages sont liées depuis des lustres par leur l'histoire et chaque village a son histoire spécifique.

#### **5-2 -1-1 Village Koumela**

Le village Koumela dans le temps des collons était comme le milieu de transit, à ce titre les marchands anglais avaient dénommé le lieu «the midle road » et cette appellation a été déformée en langue locale donnant ainsi le nom « MINDOUROU ». Le premier chef de ce village s'appelait Koumela issu du clan Bo dawa. Quelques années plus tard les congolais qui accompagnaient les marchands blancs ont surnommé Mindourou, Brazaville.

Cette appellation a créé pas mal de confusion entre le village et la capitale de la république congolaise. Pour mettre fin à cette confusion le gouvernement camerounais a décidé de changer le nom du village. C'est à ce titre que lors d'une consultation des populations de ce village par l'administration, ces dernières ont décidé de donner le nom du premier chef fondateur au village, d'où le nom de Koumela.

#### **5-2 -1-2 Village Salapoumbé**

Le site du village Salapoumbé a été découvert par un chasseur nommé DJAMBO du clan Bo dawa au court de l'une de ses expéditions de chasse au bord de la Boumba. La signification du nom du village est mal connue par les populations. Selon le partriage que nous avons interrogé, Salapoumbé est composé de préfixe « Sala » qui veut dire en bangando fourche ou confluent. Pour cette source, il aurait eu un petit cours d'eau à cet endroit que les ancêtres auraient appelé « Poubé » qui a donné le nom de Salapoumbé. Effectivement après enquête faite il y aurait une petite rivière à cet endroit que les gens appellent en langue locale aujourd'hui « Beli Salapoumbé » qui signifie rivière de Salapoumbé en Bangando. Le village Salapoumbé ancien était au bord de la Boumba et regroupait tout le peuple Bagando avant la fin de la guerre tribale entre Bangando et zim « djimo ». C'est à la fin de cette guerre que les populations se sont déplacées pour créer le village actuel. Ce village, dans les années 60 a reçu des congolais qui accompagnèrent les marchands blancs. Ceux-ci lui donnèrent le nom de Kinshasa à cause de son rapprochement avec son voisin Koumela qui avait, par les mêmes auteurs, été dénommé Brazaville. Cependant, pour les mêmes raisons que Koumela, les populations avaient décidé de reconduire le nom d'ancien village Salapoumbé en remplacement de Kinshasa pour lever la confusion entre ce village et la capitale de république démocratique du Congo.

#### **5-2 -1-3 Village Momboué**

L'histoire nous dit que les Bimo de Momboué sont venus de la RCA et ont profité de l'hospitalité du chef Bangando le nommé Nadia pour s'installer sur le territoire bangando. Le nom Momboué vient MOMPI extrait de la sagesse« le petit chien ne suit que celui qui le nourrit ». MOMPI est composé de « Mo » qui veut dire enfant (petit) et « Mpi » le chien. La déformation de ce nom en Bagando a donné le Momboué actuel. (source Mossadikou Raphaël, député-maire 1961-1975)

### **5-2 -1-4 Ngolla 120**

Le village Ngolla 120 est le plus ancien village Mbomam, le nom Ngolla 120 vient du mot lingala Ngolla qui serait toujours donné par les congolais qui accompagnaient les commerçants blancs. Ngolla enfin signifie en lingala la terre rouge qui correspond à la couleur du sol de ce village. Le nombre 120 correspond à la distance ancienne qui séparait ce village de Yokadouma.

### **5-2 -1-5 Temb -piste**

L'histoire nous fait comprendre que les populations de Temb -piste font partie du m me groupe que les Bimo de Mombou .

Les populations   peine install es, il est n e une divergence des points de vue entre certains membres de groupe sur les questions de non retour ou de retour   Mombou  pour regagner le pays natal. Cette situation a  t    l'origine de plusieurs disputes et tiraillements entre les membres du groupe disloqu . C'est de cette divergence qu'est n  le nom Temb  qui signifie en lingala dispute/tiraillement. Dans l'arrondissement de Moloundou il existe deux Temb s et pour  tablir la diff rence entre les deux « Temb  », l'autorit  locale a d cid  d'attribuer un indicateur   chacun en fonction de sa situation g ographique. C'est   ce titre que le Temb  situ  au bord de la Ngoko a pris le nom de Temb -rivier  et celui situ  sur l'axe Yokadouma-Moloundou est appel  d sormais Temb -piste.

### **5-2 -1-6 Mikel**

Les habitants de mikel sont partis de Ngolla 120 pour cr er l'actuel village. La source d'information que nous avons eue n'a pas pr cis  les raisons pour lesquelles Ces familles se sont s par es du grand groupe. Mais, il a  t  relev  que le chef nomm  Alloula s'est oppos    ses fr res qui voulaient quitter le village. M content de ses fr res Alloula d clare : « si vous partez l -bas, vous verrez ».

Malgr  l'opposition d'Alloula, ces familles ont d cid  de cr er le village en donnant le de « Mika'al m'alloula » qui signifie en Mbomam la parole d'alloula d'o  est venu le non de Mikel par d formation de « Mika'al » qui veut simplement dire parole en Mbomam.(Rapha l Mossadikou)

## **5-2 -2 Structuration coutumier  du village**

### **5-2 -2-1 Distribution ethnolinguistique**

Hormis les (3) trois villages cr es apr s l'installation des soci t s foresti res (Libongo, Bella et Lokomo) la commune de Salapoumb  compte en son sein (6) six villages traditionnellement reconnus. Ces villages sont peupl s par plusieurs groupes ethniques dont les plus anciens sont les Baka, les Bangando, les Mbomam et les Bimo qui sont venus de la RCA. L'accueil r serv    ce groupe par le Chef Bangando le nomm  NADIA a amen  les parents Bimo   se servir de cette sagesse africaine « le petit chien ne suit que celui qui le nourrit » (Rapha l Mossadikou,2010) pour s'installer d finitivement d'abord   Kinshasa et puis   Mombou  et Temb  piste o  ils r sident actuellement. A c t  de ces groupes suscit s les kako et les allog nes venant de toutes les r gions du Cameroun et les pays voisins.

Le tableau ci-dessous nous donne une r partition des groupes ethniques originaires des villages.

*Tableau 4 : repartitions des groupes ethniques*

Village	Origine	Autres groupes à résidence définitive
Salapoumbé	Bangando	Baka
Koumela	Bangando	Baka
Momboué	Bimo	Baka Bangando
Tembé piste	Bimo	Baka
Ngolla 120	Mbomam	Baka Bangando Kako
Mikel	Mbomam	Bangando Baka

Il ressort de l'interprétation de ce tableau que trois groupes ethniques sont à l'origine de la création de six villages traditionnels de la commune de Salapoumbé. On peut classer deux villages par groupe typiquement Bangando, Bimo, Mbomam.

Dans les six villages traditionnels, il existe deux villages d'origine Bangando : Koumela et Salapoumbé, deux villages Bimo : Momboué et Tembé piste et en fin deux villages Mbomam : Ngolla 120 et Mikel.

Les Baka sont un groupe ethnique « transversal » qui occupe tous les villages. Ils peuvent partir s'installer dans un village comme dans l'autre sans protocole.

### **5-2 -2-2 Clans et lignage**

Les communautés villageoises riveraines de la forêt communale de Salapoumbé sont constituées des groupes de personnes qui reconnaissent avoir un ancêtre commun. Les membres d'un groupe distinct constituent un clan. Le lien de mariage entre les personnes appartenant à un même clan est strictement interdit.

Il y a généralement un clan d'origine auquel des lignages sont rattachés. Le lignage est une partie d'un clan principal qui naît quand un membre d'un clan quitte la maison et les terres de son père ou de son ancêtre pour aller s'installer à un autre endroit. A titre d'illustration voir les cas des villages Mikel et Tembé piste évoqués ci-dessus.

Le clan est caractérisé par les interdits qui sont généralement des animaux. Les membres d'un même clan sont obligés de s'abstenir de manger l'animal qui les symbolise. Chaque clan porte le nom de l'animal ou de ce qui lui est interdit.

*Tableau 5 : distribution des clans par village.*

Village	Clan	Interdit
salapoumbé	Bo foloh	Eléphant
	Bo Biko	Crocodile
	Bo dawa	Singe et primates
	Bo nguilo	
	Bo tandi	
Koumela	Bo dawa	Singe et primates
	Bo foloh	Eléphant
	Bo gwéa	Potamochère

	Bo bikoh	Céphalophe à dos jaune
	Bo wé	Varan
	Bo napkali	Canne à sucre noire
Mikel	Dja Mbanbango	Toroka bleu
	Dja mingoli	Rat palmiste
	Dja missola	Ecureuil
Tembé piste	Pé lo'oh	Panthère
	Pé koualoh	Chauve souris
	Pé Mbomboh	
Ngolla 120	Dja Mbanbango	Toroka bleu
	Dja mingoli	Rat palmiste
	Dja missola	Ecureuil
Momboué	Pé lo'oh	Panthère
	Pé koualoh	Chauve souris
	Pé Mbomboh	

Le tableau ci-dessus nous permet d'identifier 15 clans dans les villages concernés par la forêt communale de Salapoumbé. On constate que les populations originaires des villages Bimo Tembé piste et Momboué sont de même lignage et celles qui peuplent les villages Mbomam Ngolla 120 et Mikel appartiennent aussi au même clan. On observe la même chose dans les villages Bangando.

Chez les Bangando le clan désigne « Bo » suivi de l'interdit que peut être le nom d'un animal ou d'autre chose. Les Mbomam désignent le clan par « Dja » et les Mbimo par « Pé ».

Le clan dominant en terme d'effectif chez les Bangando est le bo dawa, chez les Mbimo, le pé lo'oh et chez les Mbomam le Dja mbango.

### 5-2 -2-3 Relation Baka-Bantou

Les Baka et Bantou, peuples de forêt, vivent en commun depuis de longue date. Ils ont hérité de leurs voisins bantous les différents clans. Chez les Baka le clan est désigné par « Yé ». Les Baka se sont rattachés à un clan Bantou par un pacte de sang. Dès lors que le pacte était signé la famille Baka devenait les Baka de ce clan et devrait quitter la forêt pour s'installer auprès de sa nouvelle famille Bantou. A travers ce pacte la famille Bantou devient « propriétaire » de la famille Baka. C'est pour cette raison que les Bantou ont souvent l'habitude de dire « mes Baka ».

Les échanges basés sur le troc étaient francs et libres. Les Baka apportent des produits de chasse, cueillette, pêche aux Bantou, et leur orientaient dans leur expédition en forêt contre les produits de première nécessité ; sel, tabac, vêtements, produits agricoles, lances et machettes.

L'évolution de la société et l'introduction de certains éléments nouveaux comme le développement des filières agricoles ont transformé la relation Baka-Bantou en une relation de travail ou les Baka constituent la main d'œuvre moins coûteuse. Il existe déjà aussi de relation de mariage entre les Baka et Bantou ou

dans la plupart des cas les Bantou épouses les filles Baka, le contraire reste encore difficile.

Les Baka demeurent très conservateurs, ils s'ouvrent difficilement aux personnes extérieures qu'ils appellent généralement les « Kaka ». Dans ces relations avec autrui les Baka n'aiment pas offenser ou rendre mal à l'aise ; c'est pour cela au premier contact ils sont souvent prêt à accepter toutes les propositions qu'on leur présente.

#### **5-2 -2-4 Gestion du territoire par les Baka et Bantou**

Les Baka n'accordent pas d'importance à l'appropriation de la terre ou de la forêt. Pour eux la forêt regorge beaucoup des ressources que Dieu a créées auxquelles tout le monde doit avoir accès. Les intérêts de l'homme Baka sont orientés vers la gestion des ressources que vers l'occupation de la terre. Par conséquent aucune règle n'interdit la libre circulation des individus dans la forêt.

Par contre, chez les voisins bantous l'appropriation de la terre et de la forêt revêt d'une importance capitale dans le but de sécuriser le territoire pour les intérêts des générations présentes et futures.

Les Bantous savent que les Baka ne s'approprient des terres ou des forêts. Cependant ils reconnaissent quand même que les territoires occupés par les Baka pour leur habitat et leurs champs leur appartiennent de plein droit. Les Baka peuvent déménager et s'installer dans un autre endroit sans aucune résistance des Bantous. C'est l'abondance ou la rareté des ressources dont les Baka ont besoin qui influence, en majeure partie, leurs mouvements dans le massif forestier.

#### **5-2 -3 Demographie**

Dans ce chapitre l'équipe de l'étude s'est inspirée des résultats des études socio-économiques faites par le WWF jengi supervisées par le Dr Louis DEFO. Il en ressort les éléments suivants :

##### **5-2 -3-1 Effectif de population**

Selon l'étude réalisée par le WWF jengi en 2006, les six villages concernés totalisent 7144 habitants repartis dans le tableau ci-après :

*Tableau 6 : effectif de population*

<b>N°</b>	<b>Localité</b>	<b>Nombre d'habitants</b>
1	Mikel	1442
2	Tembé piste	1030
3	Ngolla 120	1478
4	Momboué	522
5	Salapoumbé	1868
6	Koumela	813
<b>Total</b>		<b>7153</b>

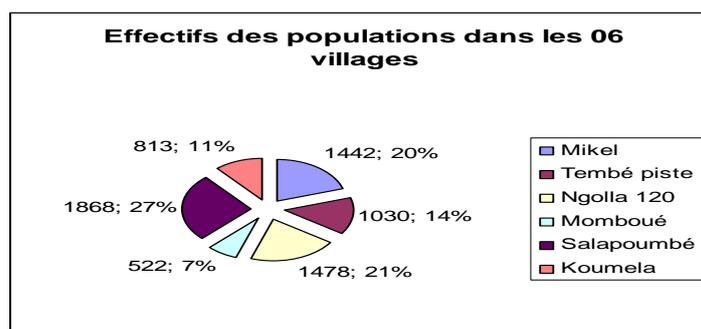


Figure 2 : effectif des populations par village

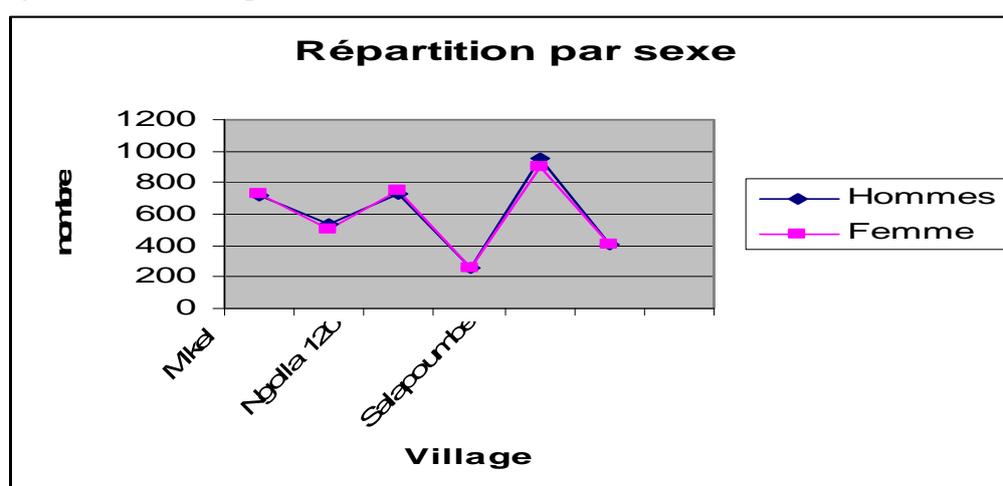
Il ressort de la figure ci-dessus que Salapoumb  est le village le plus peupl  des 6 autres, avec un pourcentage de 27% de la population totale du secteur. Il doit cette situation de son statut de chef lieu du district qui a vu sa population s'accro tre par les installations des services  tatiques et bien d'autres dans le village.

Le dernier village en terme d'effectif, c'est le village Mombou  situ    l'entr e de la soci t  foresti re SEBC. Il compte environ 522 habitants pour un pourcentage de 7%. Les populations encore tr s jeunes de ce village se sont d plac es vers la SEBC situ e   une vingtaine de Km   la recherche d'emploi.

Tableau 7 : Distribution par sexe et rapport de masculinit  (0/00)

	Hommes	pourcentage	Rapport de masculinite (0/00)	Femme	pourcentage	Total
<b>Mikel</b>	713	<b>49</b>	<b>495</b>	728	<b>51</b>	<b>1441</b>
<b>Temb� piste</b>	531	<b>51,50</b>	<b>515</b>	500	<b>48,50</b>	<b>1031</b>
<b>Ngolla 120</b>	724	<b>49</b>	<b>490</b>	754	<b>51</b>	<b>1478</b>
<b>Mombou�</b>	262	<b>50,20</b>	<b>502</b>	260	<b>49,80</b>	<b>522</b>
<b>Salapoumb�</b>	956	<b>51,48</b>	<b>514</b>	901	<b>48,52</b>	<b>1857</b>
<b>Koumela</b>	406	<b>49,90</b>	<b>499</b>	408	<b>50,10</b>	<b>814</b>

Figure 3 : distribution par sexe



Le tableau et la figure ci-dessus montrent qu'il n'y a pas un grand  cart entre les femmes et les hommes tout  ge confondu dans le secteur du village. Le rapport de masculinit  en moyenne est 503 pour 1000 habitants dans le secteur.

### 5-2 -3-1-1 Classe d'âge

De façon générale, la population de la zone d'étude est majoritairement active de l'âge compris entre 15 à 55 ans. L'âge moyen est de 18 ans avec une variabilité allant de 16 à 21 ans. (Achile Mengamenya, Loui Defo, 2006)

La classe des vieillards de 65 ans et plus est très faible. Cette situation est due aux piteuses conditions de vie auxquelles les populations sont confrontées, à l'absence d'encadrement des hommes du troisième âge.

### 5-2 -3-2 Répartition ethnique

Tableau 8 : Répartition ethnique

Groupe ethnique	Mikel	Tembé piste	Ngolla 120	Momboué	Salapoumbé	Koumela	total
Bangando	189	46	101	82	688	282	1388
Mbomam	374	14	435	28	41	8	900
Baka	678	334	649	178	809	411	3059
Mbimo	38	408	38	141	31	7	663
Kako	3	87	135	22	25	3	275
Kounabembé	26	10	45	6	15	7	119
Mvong Mvong	27	7	18	2	9	/	63
Yanguéré	7	16	16	4	5	3	51
Autres	100	108	41	59	245	92	645
<b>TOTAL</b>	<b>1442</b>	<b>1030</b>	<b>1478</b>	<b>522</b>	<b>1868</b>	<b>813</b>	<b>7153</b>

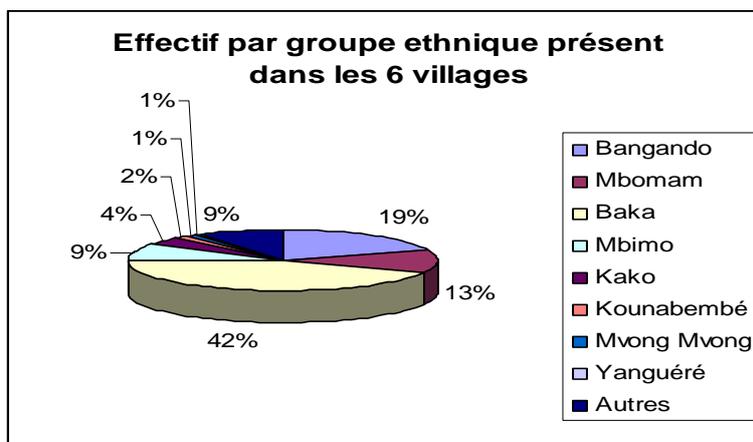


Figure 4 : effectif par groupe ethnique présent dans les 6 villages

Sous réserve des résultats de recensement national des populations en 2005, l'étude menée par le Dr Louis Defo, Achile Mengamenya, et Innocent, relève que les six villages riverains de la forêt communale de Salapoumbé ayant fait l'objet de notre étude comptent 7153 habitants. Cette population numériquement est dominée par les Baka. Ils se recensent à 3059 âmes, soit 42% de la population totale, tandis que les autres autochtones voisins des Baka constituent le reste de la population totale repartie comme suit :

Les Bangando représentent 19% de populations totales, il est de ce fait le deuxième groupement ethnique en terme d'effectif qui peuple les villages riverains de la forêt communale de Salapoumbé.

Les Mbomam constituent 13% de la population totale, il vient en troisième position après Baka et bangando avec 900 âmes.

Les MBimo sont présents avec un effectif de 663 individus pour un pourcentage de 9% donc la plus grande concentration de cette ethnique se trouve à Tembè piste avec 408 âmes et 141 à Momboué.

Les Kako, résidents de longue année est le groupe ethnique le moins peuplé de la localité avec 275 âmes pour un pourcentage de 4%, on les trouve nombreux un hameau de Ngolla 120 dit Ngolla 125 entre la chefferie de Ngolla 120 et le pont de Lokomo.

A côté de ces autochtones, l'étude a constaté la présence des ethnies venant de l'arrondissement de Yokadouma voisin. Leur présence se justifie par les relations de mariage (époux, épouse, cousin...), de travail et d'amitié etc.... parmi ces ethniques l'étude a du identifier :

Les Kounabembé, le plus nombreux avec 119 têtes pour 2% de la population totale. Sa supériorité par rapport aux autres se justifie par le fait que les Kounabembé sont habitant des villages limitrophes du district de Salapoumbé à partir de Mikel.

Les Mvong-Mvong occupe la deuxième avec 63 individus, soit environ 1% de la population totale.

Les Yanguéré sont à 51 âmes pour environ 1% de la population totale des villages riverains de la forêt communale de Salapoumbé.

A côté de ces groupes énumérés ci-dessus on peut ajouter les autres ethnies qui viennent des autres régions du Cameroun dont la majorité vient du grand nord. On note la présence des étrangers (congolais, centrafricains, maliens, sénégalais ....) associée originaires du Cameroun que nous avons appelé dans le présent rapport les autres. Cette population est comptée au nombre de 645 correspondant à 9% de la population générale.

## **5-2 -4 Typologie d'habitat et condition de vie**

L'habitat des 6 villages couverts par la commune de Salapoumbé est généralement fait des matériaux divers. Cette diversité nous amène à identifier plusieurs types de maison. Il s'agit des :

- Maisons faites en terre battue (poto-poto) et couvertes de nattes de raphia qui remplacent les maisons des Bantou jadis faites de murs en écorces d'ayous ou des feuilles sont très nombreuses dans la localité;
- Maisons en planche couvertes en natte : Celles-ci commencent à prendre de l'ampleur dans le secteur à cause de l'implantation de la scierie de transformation de bois à Lokomo-SEBC ;
- Maisons en planche couvertes en tôle : Elles sont construites par les habitants moyens du secteur, qui se recrutent parmi les planteurs de cacao et de ceux du village travaillant dans les sociétés forestières ;
- Maisons en semi-dur ou en dur : Ce sont les propriétés des grands planteurs, élites, de l'administration ou soit des missionnaires catholiques.
- Les habitats traditionnels des Baka : Ils sont faits des arbustes et des feuilles. Ils ont une forme arrondie. Ces habitats sont des huttes appelées *Mongoulou* dont la construction cause moins de dégât sur les ressources. Ces huttes sont généralement construites par les femmes et sont de moins en moins construites au bord de la route.

Figure 5 : habitat Baka



## 5-2 -5 Infrastructures sociales et équipements collectifs

### 5-2 -5-1 Education

De manière globale, les établissements scolaires existant dans la circonscription communale de Salapoumbé comprennent l'enseignement secondaire qui sont : Un CETIC, un lycée d'enseignement général et collège créé à Libongo, mais qui n'est pas encore fonctionnel, faute d'infrastructure et des enseignants.

L'enseignement primaire public avec 09 établissements. Il s'agit de :

Ecole publique de Mikel, Tembè piste, Ngolla 120, Lokomo, Momboué, Salapoumbé, Koumela et Libongo. Parmi ces écoles on enregistre trois écoles maternelles, il s'agit de celle de Salapoumbé, Lokomo et Libongo.

En raison de son semi-nomadisme, la population Baka pose des difficultés particulières. C'est à ce titre que l'AAPEEC avait développé en leur faveur une méthode spécifique d'alphabétisation ORA (Observer Réfléchir Agir) appliquée dans les centres d'éducation de base (CEB) dont le relais est assuré par la mission catholique après la fin du projet AAPEC.

Cependant, le déséquilibre entre population Baka et les groupes voisins demeure très important. Le taux d'analphabétisme est d'ordre de 76% pour la population Baka (WCS, 1996). Ces taux sont parmi les plus élevés au Cameroun.

#### 5-2 -5-1-1 Etat des équipements scolaires et fonctionnement

Le tableau ci-dessous ne présente que l'état des équipements et fonctionnement des établissements scolaires des 6 villages riverains de la forêt communale couverts par l'étude.

Tableau 9 : Equipements scolaires et effectifs des élèves des établissements publics

Type d'établissement	Niveau max	Nbre garçon	Nbre fille	Nbre de classe	Etat des infrastructures		
					Bon	Moyen	mauvais
Lycée salapoumbé	1 <sup>ère</sup>	139	84	12	02	10	00
CETIC salapoumbé	1 <sup>ère</sup> année	28	15	04	04	00	00
EP Mikel	CM2	418	158	06	06	00	00
EM Mikel	2 <sup>ème</sup> année	05	08	01	00	00	01

Type d'établissement	Niveau max	Nbre garçon	Nbre fille	Nbre de classe	Etat des infrastructures		
					Bon	Moyen	mauvais
EP Tembé piste	CM2	154	99	03	02	01	00
EP Ngolla 120	CM2	126	68	06	00	06	00
EP Ngolla 125	CM2	89	56	06	00	06	00
EP Momboué	CM2	122	128	04	03	01	00
EP Salapoumbé	CM2	116	135	06	02	02	02
EP Koumela	CM2	119	110	05	01	00	04
<b>Total</b>		<b>1316</b>	<b>861</b>	<b>53</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>07</b>

Il ressort de la lecture du tableau ci-dessus que 2177 enfants sont inscrits dans les établissements publics de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire installés dans les 06 villages riverains de la FC de Salapoumbé pour l'année scolaire 2009-2010. Cet effectif représente 1316 garçons soit 60,45% du nombre total des enfants inscrits et 861 filles pour 39,55%.

Les établissements publics comptent 53 salles de classe dont 20 sont en bon état, 26 dans un état moyen et 07 dans un état de délabrement très poussé.

*Tableau 10 : Equipements scolaires et effectifs des élèves des établissements privés*

Type d'établissement	Niveau max	Nbre garçon	Nbre fille	Nbre de classe	Etat des infrastructures		
					Bon	Moyen	mauvais
CEB Lotong Mikel	ORA2	20	11	02	00	02	00
CEB Centre Mikel Salapoumbé	ORA1	12	13	02	00	02	00
CEB Koumela	ORA2	09	11	02	01	00	01
<b>Total</b>		<b>41</b>	<b>35</b>	<b>02</b>	<b>01</b>	<b>04</b>	<b>01</b>

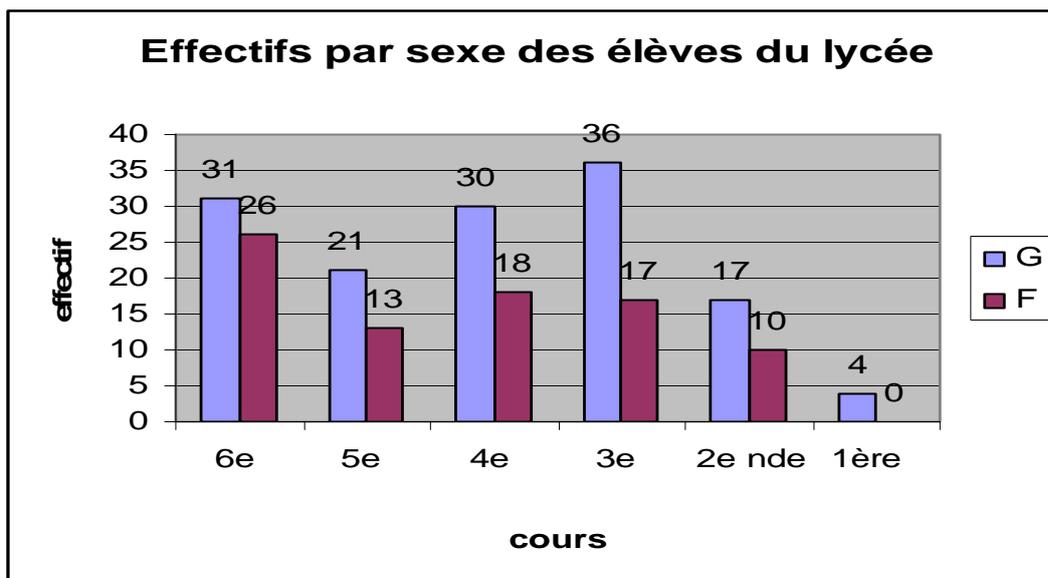
### 5-2-5-1-2 Répartition des effectifs par sexe de l'enseignement secondaire

La répartition des effectifs par sexe dans les établissements secondaires implantés à Salapoumbé pour l'année scolaire 2009-2010 est dressée dans les tableaux ci-après :

*Tableau 11 : effectif par sexe du Lycée de Salapoumbé*

Cours	Division	Effectifs		
		G	F	T
6 <sup>e</sup>	1	31	26	57
5 <sup>e</sup>	1	21	13	34
4 <sup>e</sup>	1	30	18	48
3 <sup>e</sup>	1	36	17	53
2 <sup>e</sup> nde	1	17	10	27
1 <sup>ère</sup>	1	04	00	04
<b>TOTAL</b>		<b>139</b>	<b>84</b>	<b>223</b>

Figure 6 : Répartition des effectifs du lycée par sexe



La figure ci-dessus nous permet de constater que moins de filles sont inscrites au lycée de Salapoumbé. De manière générale l'effectif tout sexe confondu décroît au fur à mesure qu'on passe de classe inférieure à la classe supérieure. Dans le cas de Salapoumbé cela pourrait être influencé par l'âge des jeunes élèves. On reste longtemps à l'école quand on est petit.

L'âge des élèves varie entre 11 et 20 au Lycée, au-delà de cet âge, les jeunes filles ou garçons se sentent déjà murs. Par conséquent les filles laissent les classes pour le mariage pendant que les jeunes garçons se dirigent vers les sociétés forestières à la recherche d'emploi pour soit encadrer sa jeune épouse, soit préparer son futur mariage.

Tableau12 : effectif par sexe du CETIC de Salapoumbé

Cours	Division	Effectifs		
		G	F	T
1 <sup>ère</sup> année	1	28	15	43

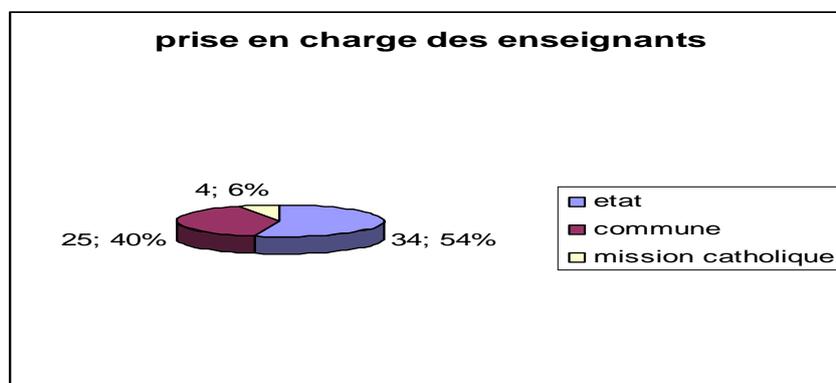
Le plus jeune élève du CETIC a 11 ans et le plus âgé compte 19 ans parmi les garçons

Tableau 13 : mode de financement du personnel enseignant

Etablissement	Nombre d'enseignants	Prise en charge		
		Etat	Commune	Mission catholique
EP Koumela	05	03	02	0
CEB Koumela	01	00	00	01
Ep Tembè piste	05	03	02	00
EP Mikel	06	04	02	00
EM Mikel	01	01	00	00
CEB Mikel	02	00	00	02
EP Momboué	04	03	01	00
CEB Lotong	01	00	00	01
EP Ngolla 120	05	4	01	00
EP Salapoumbé	06	06	00	00
CEB Salapoumbé	02	00	00	02
Lycée de				

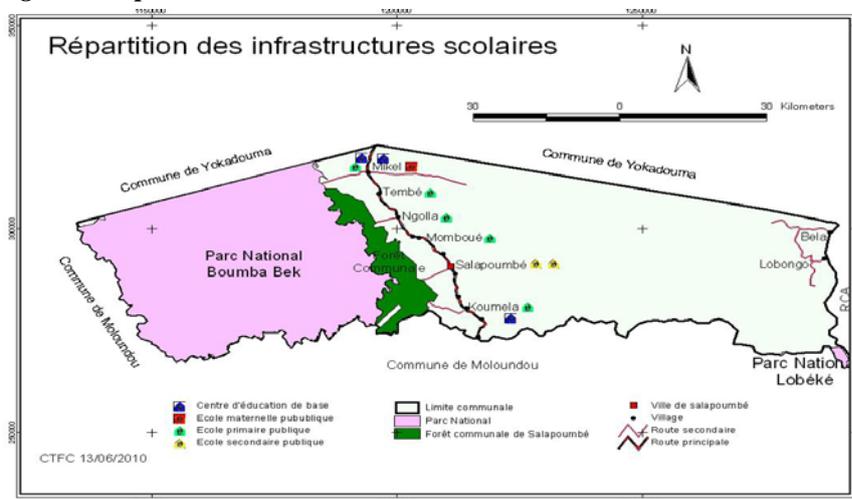
salapoumbé	19	07	12	00
CETIC de salapoumbé	08	03	05	00

Figure 7: prise en charge des enseignants



L'état prend en charge 54% du personnel enseignants qui sont, soit des fonctionnaires ou soit des contractuels d'administration. 40% des enseignants sont pris en charge par la commune dans les établissements publics. Les 6% des enseignants restant travaillent pour le compte des établissements missionnaires créés dans la localité pour l'éducation des jeunes enfants Baka. Le système et le programme scolaire sont différents du programme officiel appliqué au Cameroun. Le système est basé sur ORA (Observer-Refléchir-Agir) dans des centres dits centre d'éducation de base (CEB).

Figure 8 : répartition des structures scolaires dans le secteur



## 5-2 -5-2 Santé

La circonscription communale de Salapoumbé relève du district de santé de Moloundou. Il existe deux aires de santé, il s'agit de :

1. L'aire de santé de Salapoumbé composée de :
  - Un hôpital de mission catholique de salapoumbé
  - 03 infirmeries d'entreprises à Libongo dirigée par un médecin, une à Bella et une à Lokomo SEBC.
  - 01 centres de santé intégrée de Salapoumbé
- 2- Aire de santé de Mikel

Cette aire plus petite couvre les villages de Mikel Tembè piste et Ngolla 120. Les centres sanitaires sont :

- 1 centre de santé intégré de Mikel

Il est créé 1962, il a fallu attendre 6 ans après pour qu'il soit fonctionnel en 1968. Le centre reçoit environ 50 malades par mois, 100 à 150 en saison cacaoyère (Fogué, Louis Defo, 2006).

- 1 infirmerie d'entreprise pour la société forestière STBK dont les soins ne sont exclusivement réservés qu'aux employés de la société ;
- Une case pour les visites prénatales à Ngolla 120, construite par l'argent des redevances forestières annuelles, quote part destinée aux communautés riveraines du titre d'exploitation forestière.

En dehors des pharmacies d'entreprises et la mission catholique, le système de distribution des médicaments est mal organisé. Le service régional d'approvisionnement ne parvient pas à satisfaire les besoins des centres de santé intégrée en médicament. Par conséquent les populations font recours aux vendeurs des médicaments de rue pour résoudre leurs problèmes de santé à leur risque.

Les besoins sanitaires des populations de la commune en général et celles des villages riverains de la forêt communale en particulier ne sont que très insuffisamment couverts en raison du coût « inaccessible » des soins santé. La pauvreté et certaines traditions culturelles poussent les populations locales à se tourner en priorité vers la médecine traditionnelle. Elles peuvent faire recours à la médecine moderne lorsque le cas se complique à l'indigène.

En effet, les solutions thérapeutiques de la pharmacopée sont limitées face au surgissement et à la propagation rapide des maladies telles que le VIH/SIDA, le paludisme, la hernie, les infections respiratoires, cutanées et mêmes parasitaires.

Le comité de valorisation des ressources fauniques N°1 (COVAREF) met de temps en temps de l'argent à l'hôpital de la mission catholique de Salapoumbé comme contribution aux frais des soins de santé des populations les plus démunies (Baka et personne de troisième âge).



*figure 9 : cas d'un jeune baka mordu par le serpent abandonné à lui-même faute moyen pour l'amener à l'hôpital.*

Figure 10 : localisation des structures de santé dans les villages

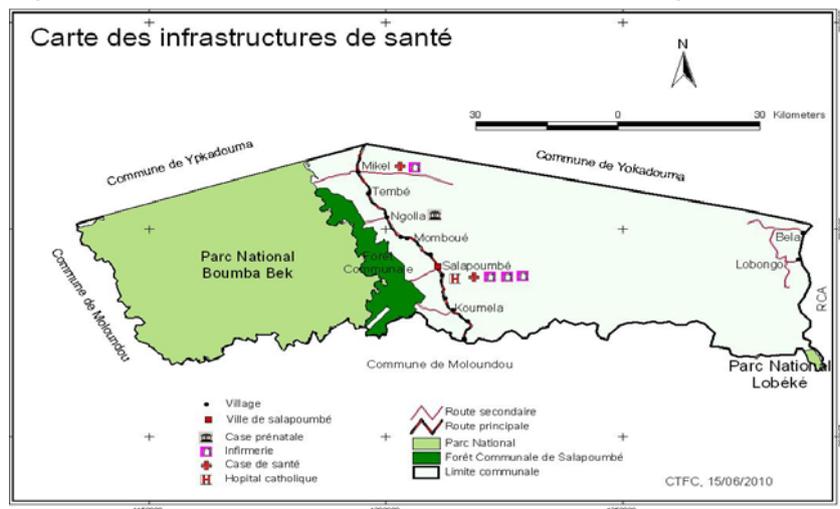


Tableau 14 : importance relative dans l'approvisionnement des villages

Type d'approvisionnement	Ap quasi exclusifs	Ap équivalent	Ap occasionnel
Pharmacopée traditionnelle	XXX		
Vendeurs ambulants de médicaments			XX
Pharmacie ou centre de santé proche			X

Ap : approvisionnement

### 5-2 -5-3 Approvisionnement en eau potable

Dans les villages riverains à la forêt communale de salapoumbé, il existe quatre types de points de ravitaillement en eau. Il s'agit de :

1. Forage
2. Des puits manuellement creusés
3. Des sources d'eau au niveau des cours qui arrosent les villages
4. L'adduction d'eau

#### 5-2 -5-3-1 Equipements hydrauliques

Le tableau ci-dessous dresse la situation par village de différents types des points d'eau.

Tableau 15 : différents de points d'eau

Village	Type de point d'eau	Nombre	Source de financement	Observations
			Société	

Koumela	Adduction d'eau	01	canadienne (scanwater)	Ne fonctionne pas depuis des années
	Sources	03	Populations	Entretien sans disposition prise pour garantir la bonne qualité d'eau
	Puits	03	RFA	Travaux mal faits et puits non fonctionnels
	Forage	00	RAS	RAS
Mikel	Adduction d'eau	01	scanwater	Non fonctionnel
	Sources	05	Populations	Entretien sans disposition prise pour garantir la bonne qualité d'eau
	Puits	01	COVAREF	Fonctionne
	Forage	01	RFA	En panne
Momboué	Adduction d'eau	00	RAS	RAS
	Sources	02	Populations	Entretien sans disposition prise pour garantir la bonne qualité d'eau
	Puits	01	COVAREF	Fonctionne, l'eau mal traitée
	Forage	00	RAS	RAS
Ngolla 120	Adduction d'eau	00	RAS	RAS
	Sources	08	populations	Sources Non aménagées
	Puits	01	populations	Non entretenu
	Forage	01	RFA	En panne
Salapoumbé	Adduction d'eau	02	-Commune - Scanwater	La motopompe en panne
	Sources	05	populations	Non aménagée
	Puits	00	RAS	RAS
	Forage	01	Commune	En panne
Tembé piste	Adduction d'eau	00	RAS	RAS
	Sources	02	RFA	Non fonctionnel
	Puits	01	Mission catholique	Fonctionne
	Forage	00	RAS	RAS

L'adduction d'eau qui existe dans le secteur a été l'œuvre de la société canadienne « Scanwater ». Cet équipement est tombé en panne par manque d'entretien. Les populations, malgré l'importance de ce projet, ne s'étaient pas appropriées. Aucune disposition au sein de la communauté n'était mise place pour assurer la durabilité des ouvrages. Par conséquent, ces ouvrages sont tombés en ruine sans que les populations aient une initiative pour réhabiliter les installations hydrauliques construites par Scanwater. Le même constat est fait pour les forages qui ont été construits dans les villages.

L'entretien des sources par les populations consiste à faire seulement la propreté tout autour et la piste qui mène aux sources. Ce travail n'est pas régulier et peut se faire après trois à cinq ans.

Le puits est généralement creusé à la main, son entretien consiste à faire une élévation de 0,5 à 1 mètre avec le parpaing ou un vieux fût au niveau de l'ouverture. La corde et le sceau qui servent à tirer l'eau du puits traînent par terre et renvoient dans le puits toutes les saletés prises tout autour.

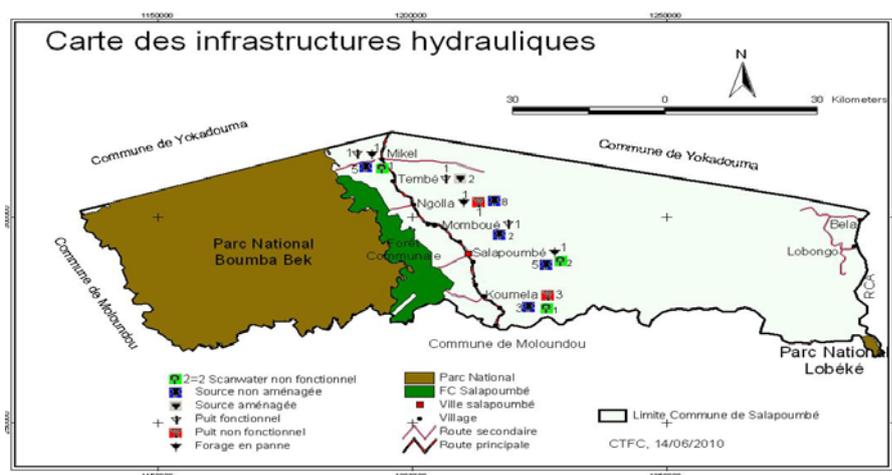


**Figure 11 : puits et sources par les populations**

En résumé, 03 forages ont été construits dans le secteur et tous sont en panne, 04 adductions d'eau non fonctionnelles, soient trois construites par le scanwater et une par la commune de Salapoumbé, sept puits construits et 25 sources sont utilisées par les populations des villages riverains de la FC de salapoumbé.

Généralement les populations de 6 villages riverains de la forêt communale couverts par l'étude puisent de l'eau dans les sources et puits construits et entretenus sans respect des règles de l'art et des normes de métiers. Les quelques forages et captages faits par la commune et les autres organismes de développement sont en ruine (scanwater). La figure ci-dessous donne la localisation des forages et puits dans les villages riverains de la forêt communale de Salapoumbé.

**Figure 12 : localisation des infrastructures d'eau**



### 5-2 -5-4 Electricité

L'énergie électrique est une denrée rare dans les villages riverains de la forêt communale où se sont déroulées les études. Cependant, la commune à l'absence de la société AES-SONEL, avait mis en place les installations électriques pour fournir l'énergie électrique au centre de Salapoumbé, mais malheureuse à l'heure où l'étude passait dans ce village chef lieu de l'unité administrative, le groupe électrogène de la commune était en panne.

Les câbles électriques sont visibles dans les villages de Mikel et Ngola 20, mais sans énergie.

L'hôpital catholique dispose d'un groupe électrogène qui fonctionne le soir jusqu'à 22h et est utilisé dans la journée pour résoudre des cas d'urgence en médecine.

Par ailleurs, les sociétés forestières situées dans le territoire de la commune de Salapoumbé disposent chacune d'un ou plusieurs groupes électrogènes pour faire fonctionner les scieries et autres services au sein de la société.

Dans d'autres sociétés comme à la SEFAC Libongo les populations bénéficient gratuitement d'énergie électrique offerte par la société. Cependant dans les 6 villages couverts par l'étude les populations ont pour seule source d'énergie et d'éclairage que la lampe tempête et le bois de chauffage.

Le coût de pétrole lampent dans le secteur s'élève à 600 FCFA le litre.

### **5-2 -5-5 Communication**

La circonscription communale est couverte dans la localité de Lokomo PK 23 des réseaux orange et MTN et à libongo par CAMTEL. Cependant, Salapoumbé est l'unique village riverain de la forêt communale qui dispose d'un système de captage des réseaux MTN et Orange à travers une antenne perchée sur un arbre de plus de 6 m d'hauteur. Ce lieu sert d'une cabine téléphonique privée où les usagers peuvent recevoir et communiquer avec l'extérieur. La commune dispose désormais d'une station radiodiffusion dont les émissions sont encore attendues.

### **5-2 -5-6 Développement routier**

Les villages Mikel, Tembè piste, Ngolla 120, Momboué, Salapoumbé et Koumela riverains de la forêt communale sont traversés par l'axe routier qui lie Yokadouma, chef lieu du département de Boumba et Ngoko à Moloundou ville frontalière avec la république sœur du Congo. Le trafic est difficile et presque impraticable en saison de pluie (voir figure ci-dessous). Il existe également des routes forestières créées par les sociétés d'exploitation du bois dans la localité dont les plus importantes sont : l'axe Koumela-Libongo et l'axe Momboué Lokomo.

Ces routes sont en terre et généralement très pratiquées en saison sèche où près de 85% de circulations sont assurées par les grumiers et citernes des sociétés forestières soulevant ainsi à leur passage un nuage de poussière qui maquille les toitures et le couvert végétal se situant au bord de la route.

Salapoumbé comme ville n'a pas encore développé sa voirie urbaine.

La route qui traverse Salapoumbé ressemble en saison de pluie à ce qui suit :

*Figure 13 : niveau de dégradation des routes Yokadouma-Salapoumbé en saison de pluie (photo octobre 2009)*



### 5-2 -5-7 Voie fluviale

La Sangha qui marque la limite entre le Cameroun, la RCA et le Congo constitue une voie de communication fluviale importante. La Sangha est un passage obligé de toutes les populations qui circulent entre les trois pays suivant les axes Libongo (Cameroun) Bomandjokou-Lidjombo-Bayanga (RCA), Bella (Cameroun)-Lidjombo-Bayanga (RCA) et Libongo (Cameroun)-Bomassa (Congo). La sangha lie le Congo et la RCA au Cameroun par Libongo situé à moins de 3 heures par route de Salapoumbé, d'où son importance dans le circuit de communication fluviale et terrestre pour la commune de Salapoumbé. Cette voie constitue un point d'échange commercial de tout bord entre le Cameroun en général et en particulier entre la commune de Salapoumbé la RCA et le Congo.

### 5-2 -5-8 Accueils

Les infrastructures d'accueil sont disponibles dans la circonscription communale de Salapoumbé. Nous observons les auberges bien équipées et fonctionnelles dans tous les sites des sociétés forestières Libongo et Lokomo. En dehors de ces sites on peut recenser dans les villages riverains de la commune de Salapoumbé des unités d'hébergement de faible capacité dont la plus importante est à Momboué carrefour.

*Tableau 16 : Unité d'hébergement village*

Village	Nbre d'auberges	Nbre chambres	de	Localisation dans le village	Observations
					Toiture en tôle et mûr en bois,

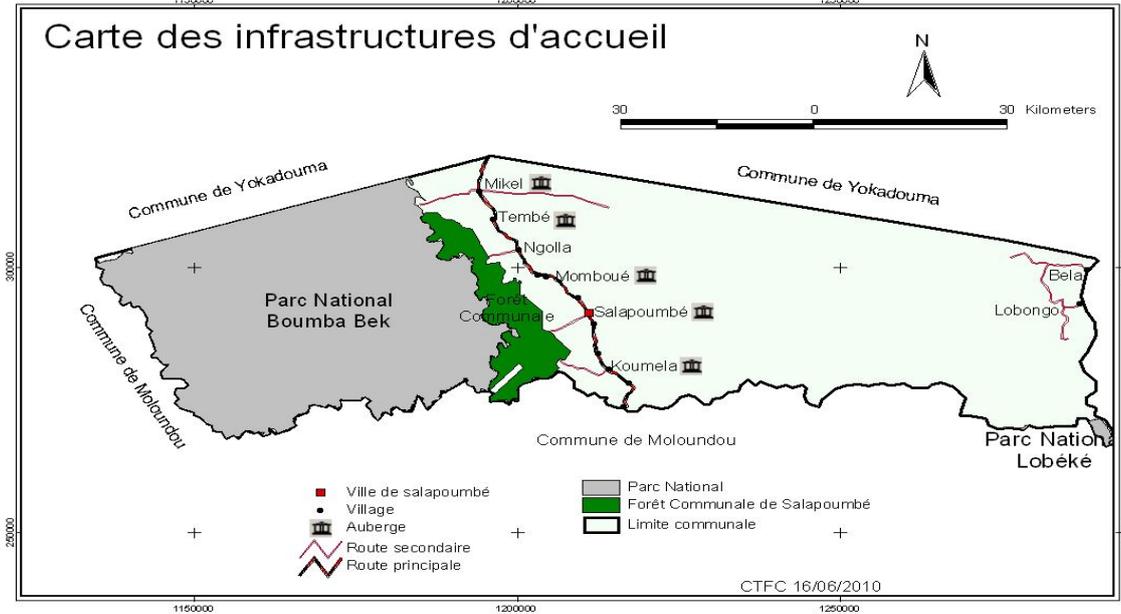
Mikel	01	06	Centre	toilette commune externe Toiture en tôle et mûr en bois,
Tembé piste	01	08	Carrefour entrée camp STBK	toilette commune externe Toiture en tôle et mûr en bois,
Momboué	01	17	Carrefour SEBC	toilette commune externe, un puits d'eau dans la concession
Salapoumbé	01	07	Entre l'hôpital catholique et la gendarmerie	Toiture en tôle et mûr en bois, toilette commune externe
Koumela	01	05	Carrefour Libongo	Toiture en natte et mûr en bois, toilette commune externe

Tous les six (6) villages riverains de la forêt communale disposent d'au moins d'un lieu d'accueil à l'exception du village Ngolla 120 intercalé entre le village Momboué et Tembé piste.

*Figure 14 : auberge PB de Momboué*



Figure 15 : localisation des infrastructures d'accueil dans le secteur



### 5-2-5-9 Commerces

Le commerce est une activité qui s'exerce au quotidien dans la localité de Salapoumbé et ses environs. On distingue deux catégories de commerçants dans les villages touchés par l'étude, il s'agit :

Des commerçants allogènes qui disposent des produits de première nécessité en occurrence de pétrole, savon, sel, huile, farine, sardine et bien d'autres produits manufacturés et même des produits pharmaceutiques. C'est au sein de cette catégorie que se recrutent des marchands ambulants.

La dernière catégorie est constituée des villageois dont les principaux produits vendus viennent de l'agriculture et de l'exploitation des ressources forestières.

La vente des produits vivriers se passe localement dans les villages. Les charges de plantains ou régime dont le prix varie entre 500 à 1000 FCFA sont étalées sur les étagères construites devant les habitations de chaque producteur.

Les produits de la chasse, de cueillette et de pêche sont accrochés devant la maison ou mis dans un plateau avec les enfants qui se baladent à la recherche des clients d'un hameau à l'autre. Le lièvre frais ou le porc-épic est vendu 1000 à 1500F l'entier et le tas de poisson à 1000F CFA.



Figure 16 : poisson fumé en vente

La vente du cacao constitue le plus grand moment de l'activité commerciale dans les six villages. Autour du commerce de cacao naissent d'autres petits commerces qui disparaissent en fin des saisons cacaoyères.

## 6- Organisations sociales et institutionnelles

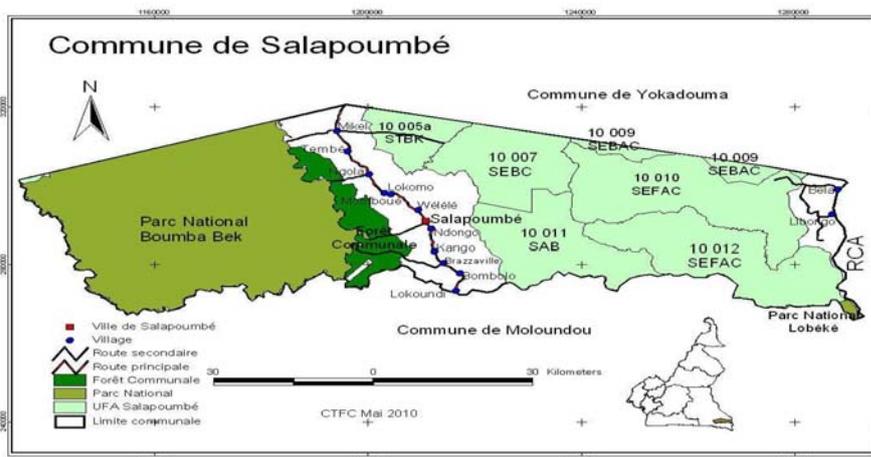
### 6-1 Administration communale

#### 6-1-1 Présentation de la commune

La circonscription communale de Salapoumbé est située dans la région de l'Est Cameroun, département de Boumba et Ngoko, Arrondissement de Moloundou, District de Salapoumbé.

Elle est limitée au nord par la commune ou l'Arrondissement de Yokadouma, au sud par l'Arrondissement de Moloundou, à l'Est par la Sangha et à l'ouest par l'Arrondissement Ngoïla (Haut Nyong).

Figure17 : Localisation de la commune de Salapoumbé



La commune de Salapoumbé couvre 9 chefferies de troisième degré parmi lesquelles on identifie 6 villages traditionnels, notamment Koumela, Mikel, Ngolla 120, Momboué, Salapoumbé et Tembè piste. Les autres 3 chefferies sont nées de la création ou d'installation des sociétés forestières en occurrence de Libongo, Bella et Lokomo, le tout est sous la supervision de deux chefs de canton (chefferie du 2<sup>e</sup> degré). Les cantons sont :

Le canton Bomam qui couvre 5 chefferies (Mikel, Ngolla 120, Momboué, Lokomo et Tembè piste) et le canton Bangando qui couvre 4 chefferies sur 9 dans la commune (Koumela, Salapoumbé, Bella et Libongo). La superficie de la commune est de 9400 km<sup>2</sup> pour une population estimée à environ 12000 âmes réparties dans les localités suscitées.

La commune de Salapoumbé est composée des ethnies suivantes :

- Bangando dont les principaux villages sont Salapoumbé et Koumela ;
- Les Bomam des villages Ngolla 120 et Mikel
- Les Bimo habitants des villages Momboué et Tembè piste

On note la présence des Kako à Ngolla 125 l'un des hameaux de Ngolla 120. La population Baka pygmée est présente dans tous ces villages.

Les allogènes sont aussi recensés dans les 6 villages. Cependant la grande majorité demeure dans les sites industriels des sociétés forestières.

### 6-1-2 Historique de la commune de Salapoumbé

La commune de Salapoumbé est créée le 24 avril 1995. Elle est devenue fonctionnelle en 1996 et a connu tour à tour les maires suivants selon le tableau ci-dessous.

*Tableau 17 : différents maires début la création de la commune de Salapoumbé*

Nom du maire	Parti politique représenté	Période du mandat
MIKOUACK Marcellin	RDPC	1996-2001
MOSSADIKOU Norbert	RDPC	2002-2007
MOSSADIKOU	RDPC	2007-2012

### 6-1-3 Conseil municipal

Le conseil municipal est l'organe délibérant de la commune. A ce titre il décide sur les empreints, les comptes administratifs et les budgets de la commune.

Il est composé de 25 membres (conseillers) représentatif des groupes ethnosociologiques de la commune parmi lesquels 03 femmes et Un Baka.

Le conseil compte en son sein 4 commissions, à savoir :

- La commission de finance qui s'occupe des recettes et des dépenses
- La commission des affaires sociales
- Commission foresterie et coopération décentralisée
- La commission des grands travaux

### 6-1-4 L'exécutif communal

L'exécutif communal est composé du :

**Maire titulaire**, il a pour mission au sein de la commune :

- Gestion des biens meubles et immeubles de la commune ;
- Ordonnance des recettes et dépenses
- Officier d'état civil

**Premier adjoint au maire**, il est chargé de :

- Affaires financières
- Suivi du personnel
- Officier d'état civil

### Deuxième adjoint au Maire

Chargé des affaires sociales (hygiène et salubrité, éducation, santé...)

Le Maire et ses adjoints travaillent en collaboration avec le secrétaire général de la mairie qui s'occupe particulièrement de la coordination des services municipaux. Il assure le secrétariat lors des séances du conseil municipal.

### 6-1-5 Les services techniques de la commune de Salapoumbé

Les services techniques de la commune sont constitués de :

- Les services de l'état : ils établissent tous les actes civils
- Les services des finances : chargés des affaires financières de la commune
- Les services du personnel
- Les services affaires sociales, culturelles et sportives
- Les services d'hygiène et assainissements
- La cellule de foresterie et développement communautaire, dernier service à être créé en date 02 décembre 2007 sous la délibération N° 005/DM/C/SAL/SG/DF portant création d'une cellule de foresterie au sein de la commune de Salapoumbé, visée par le Préfet le 27 décembre 2007 et approuvée par le gouverneur le 23 mai 2008.

Le nouveau chef de cellule désigné par la commune est inscrit à l'école des eaux et forêts de Mbalmayo.

#### 6-1-5-1 Autres services rattachés

Les services rattachés à la commune de Salapoumbé sont :

- La régie des recettes dont le percepteur de Salapoumbé assure l'intérim du receveur municipal.
- La comptabilité matière
- Le correspondant communal pour le SIDA qui ne réside pas à Salapoumbé

#### 6-1-6 Personnel communal et masse salariale

On distingue deux catégories du personnel à la mairie de Salapoumbé :

- Le personnel temporaire dont l'effectif est de 62 individus pour une masse salariale de 31.672.658 FCFA/an .
- Le personnel en cours ou engagés se chiffre à 38 agents pour une masse salariale de 64.729.982 FCFA

#### 6-1-7 Patrimoine communal

Le patrimoine existant de la commune au passage de l'étude s'identifie comme suit :

*Tableau 18 : patrimoine communal*

Désignation	Nombre	lieux	Observations
La forêt communale	01	Koumela-Mikel	sous réserve de son décret de classement
véhicule	05	Garage municipal	en panne
Maison de radio	01	Salapoumbé	Etat neuf
Bloc de toilette	04	Radio, mairie, place, garage des fêtes	Fonctionnel
Hangar du marché	02	Libongo Salapoumbé	Libongo fonctionnel Salapoumbé attend les derniers travaux
magasin	01	Mairie	En construction
	02	Ndongo	Bon état mais une en

Maisonnette groupe		mairie	matériaux provisoires
Maison fonction SG	01	Salapoumbé	Fonctionnel
Tribune officielle	01	salapoumbé	Fonctionnel
Salle de classe	05	Lycée et CETIC salapoumbé EP Ngolla 120 (1)	Fonctionnel Sauf à Ngolla 120 travaux en cours
Hotel de ville	01	salapoumbé	Fonctionnel
Auberge communale	01	Salapoumbé	Toiture emportée par le vent
Recette municipale	01	salapoumbé	Fonctionnel
Salle de délibération	01	salapoumbé	Fonctionnel
Garage municipal	01	Salapoumbé	Fonctionnel
Groupe électrogène	03	Salapoumbé Ndongo	Un groupe en panne
Motopompe	02	Ndongo, Welele	Bon état
Chaise de réunion	100	mairie	Disponibles

La gestion de tous ces biens est assurée par le comptable matière désigné par le Maire.

## 6-1-8 Les budgets 2007-2010

Tableau 19 : budget communal exercices 2007 à 2010

Exercice	Prévision recettes (FCFA)		Montant total prévision (FCFA)	Montant total recette (FCFA)
	Fiscales	Non fiscales		
2007	397.491.673	23282932	420.774.605	284.486.402
2008	404.484.605	76409395	480.894.000	325.707.481
2009	398.655.869	41445142	440.101.011	Etat encore au niveau des recettes
2010	260.942.556	229057444	490.000.000	Adopté par le conseil et attente de l'approbation

### 6-1-8-1 Réalisations communales dans les trois dernières années

Tableau 20 : réalisations communales 2007 à 2009

Exercice	Réalisations
Exercice 2007	Construction de deux salles de classe au CETIC
	Réfection bâtiment des services communaux
	Fonctionnement
Exercice 2008	Construction d'un hangar de marché à Salapoumbé
	Construction deux blocs de toilette
	Aménagement magasin municipal
	Réfection cercle municipal
	Aménagement du réseau électrique

	Entretien véhicule
	Achat matériels informatiques
Exercice 2009	Aucune réalisation, budget approuvé en fin d'année (octobre) budgétaire

### 6-1-8-2 Projets communaux 2010

Les projets retenus pour l'exercice en cours sont

- Création d'une cacaoyère municipale
- Installation de plate solaire à la radio
- Construction d'un bloc administratif
- Ouverture de la voirie urbaine
- Réfection du cercle municipal
- Construction boutiques du marché de Libongo
- Réhabilitation de source Ndongo
- Construction forage à tembé piste et Ngolla
- Construction d'une salle de classe à mikel
- Elaboration du plan de développement

### 6-1-9 Organigramme communal

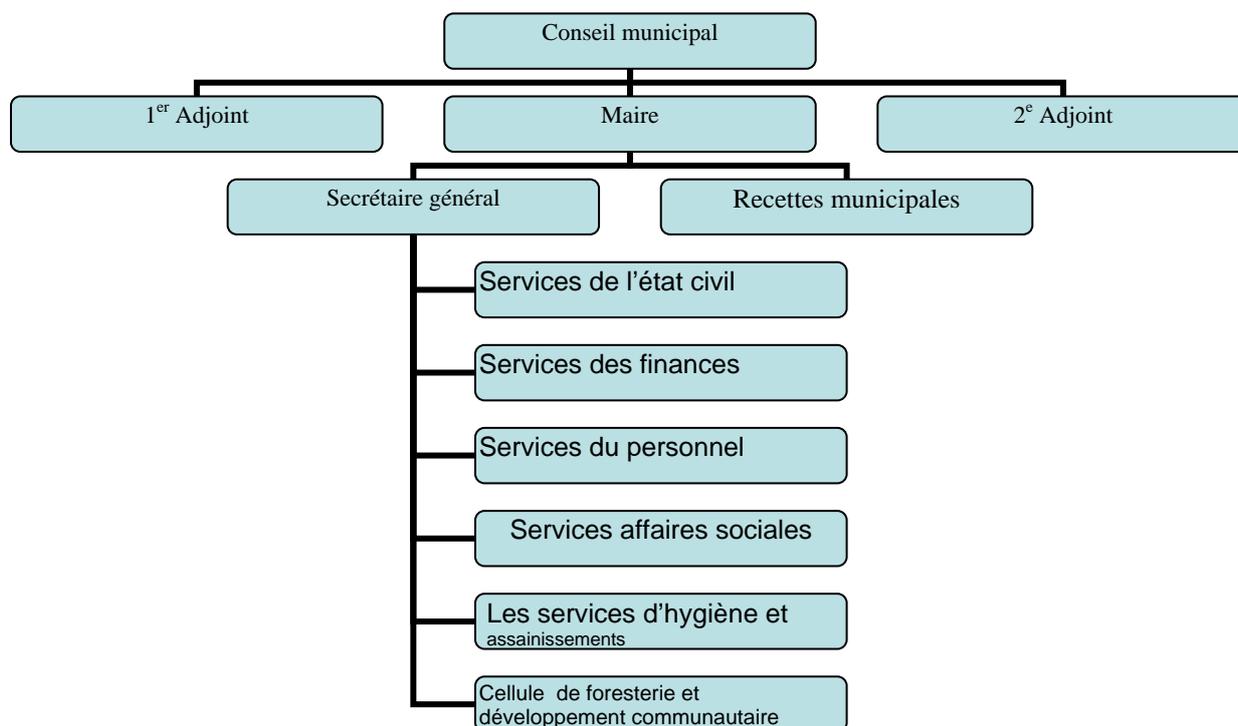


Figure 18: organigramme de la commune

Tous les services de la commune de salapoumbé fonctionnent. Ils sont sous la responsabilité administrative du secrétaire général de la commune. Il est secondé

dans ses services par les adjoints au maire désigné par le maire titulaire pour coordonner les activités des différents services.

La cellule de foresterie est un nouveau service créé par délibération municipale N°005/DM/C/SAL/SG/BF du 02 décembre 2007 portant création d'une cellule de foresterie au sein de la commune de Salapoumbé. La présente décision a été visée par le Préfet du département de Boumba et Ngoko le 27 décembre 2007 et approuvée par le gouverneur de la province de l'Est le 23 mai 2008.

Un responsable de la cellule est désigné par la commune et inscrit à l'école des eaux et forêts de Mbalmayo pour suivre une formation en foresterie. Les autres services qui y sont attachés seront progressivement installés.

## **7- Organisation traditionnelle**

### **7-1 Chefferie traditionnelle**

Les chefferies des 6 villages de la zone d'étude sont de troisième degré. Elles ont été créées sous l'administration coloniale française. Les tous premiers chefs étaient issus du clan dominant ou fondateur du village. Dès lors la succession des chefs est devenue héréditaire.

Les chefs servaient de courroies de transmission entre les populations et l'autorité coloniale et assuraient la collecte des impôts. Les chefs avaient beaucoup plus de pouvoirs. Par contre de nos jours, les chefs sont des auxiliaires locaux de l'administration ne jouissant pas d'une grande autorité ou influence sur les populations. Chaque clan garde son autonomie et les notables du chef sont en général les chefs de clan ou de famille du village.

Il faut noter que la chefferie traditionnelle dans ces villages est basée sur l'occupation/gestion du territoire que sur le groupement tribal d'individus nonobstant le fait que quatre villages (Mikel, Ngolla 120, Tembè piste, momboué) font partie du canton Mbomam, chefferie du 2<sup>e</sup> degré dont le siège est à Mikel. Les deux autres villages Salapoumbé et Koumela appartiennent au canton Bangando, chefferie du 2<sup>e</sup> degré qui a pour siège Pézam par Moloundou.

#### **7-1-1 Tribunal coutumier**

C'est une instance de juridiction locale qui regroupe en son sein les notables du village, les conseillers municipaux, un secrétaire et le chef du village lui-même président du tribunal coutumier.

Les décisions rendues des tribunaux coutumiers sont généralement de nature conciliatoire que répressive.

Mais il se pose pour ce tribunal un problème de représentativité de toutes les couches sociales. Les femmes, les jeunes et dans certaines chefferies les Baka ne sont pas désignés parmi les notables qui siègent au tribunal coutumier.

### **7-2 Coutumes et rites**

Dans la coutume des villageois touchés lors de cette étude en matière de gestion du terroir et des ressources, on est propriétaire d'un terrain pour toujours. Ce terrain appartient à plusieurs personnes membres d'une même famille qui utilisent en commun l'héritage que leur ancêtre ou leur père leur a laissé.

Les biens se transmettent du père aux fils. Ce sont les enfants garçons qui héritent des biens de leur père. Quand le père meurt ses terres et tout ce qu'on y trouve deviennent l'héritage collectif de ses enfants garçons. Les filles n'héritent pas de leur père. Cependant, elles ont le droit d'utiliser et de bénéficier, jusqu'à leur départ en mariage, de tous les biens que ce dernier a laissés à travers le frère aîné qui incarne le pouvoir de décision pour la famille. Personne n'a le droit de vendre la terre ou donner une parcelle à quelqu'un qui n'est pas membre de la famille, sauf si toute la famille en décide ainsi.

En ce qui concerne les rites, personne parmi les enquêtés touchés lors de l'étude n'a voulu se prononcer à propos. Tout le monde, même les enquêteurs qui étaient les natifs de la région d'étude n'ont apporté aucun détail par rapport au sujet. Toutefois nous avons quand même identifié quelques rites pratiqués dans les localités de Salapoumbé, il s'agit de :

- Le Dio, rite mystique pratiqué par des hommes bantous lors d'une cérémonie funéraire pour rendre hommage à un homme valeureux de la famille. Ce rite ne s'organise pas pour les femmes.
- Le maïdo, réservé aux hommes et se pratique pour toutes les cérémonies.
- Le Beka, cérémonie de circoncision publique ou un jeune après le passage entre dans la classe des grands.
- Le Salapoumbé, seuls les hommes ne peuvent être initiés.
- Le djengui, un rite typiquement Baka, dont la venue commence à partir de la chasse d'éléphant.
- Le yéli, rite organisé et dirigé uniquement par les femmes Baka pour donner une orientation au chasseur traditionnel Baka d'éléphant pour la venue de Ndjengui.
- Le Bouma, c'est une danse traditionnelle des hommes Baka où seuls les initiés dansent.

## **8- Tenue foncière et forestière**

L'accès à la terre est régi par le droit de hache qui donne la légitimité au premier occupant en ce qui concerne les populations autochtones. L'accès des étrangers à la terre se passe par une demande adressée au Chef.

Un chef de famille peut aussi passer son terrain à un étranger s'il y a un lien de mariage ou d'amitié profonde sans avis du chef de village. Il n'y a pas encore de vente de terrain dans le secteur

## **9- Structures étatiques et d'appui au développement existants/intervenant**

Les structures étatiques sont coiffées à Salapoumbé par les services du district. A côté des services du district on peut recenser le poste agricole, d'élevage, forestier et chasse, la gendarmerie, le poste d'identification de police, le centre de santé développé, l'inspection de l'éducation de base et les établissements d'enseignement

secondaire qui représentent le ministère de l'enseignement secondaire dans la localité.

Ces structures, exception faite de la gendarmerie, souffrent de manque du personnel et des infrastructures dignes de ce nom pouvant abriter tous les services cités ci-haut.

## **11- Vie associative et cohésion socio-économique dans les 6 villages.**

La vie associative et cohésion socio-économique dans les villages sont animées par deux catégories d'entités.

La première est celle qui regroupe plus d'un village. On peut énumérer à cet effet :

1. **CPF** : le comité paysan forêt créé par décision n°135/D/MINEF/CAB du 26 Novembre 1999.

C'est un organe de représentation des populations auprès de l'administration pour tout ce qui concerne l'environnement en général et les forêts en particulier. Il a pour objectif de :

- Faire des populations, de véritables partenaires de l'Etat pour la gestion et la sauvegarde de l'environnement en général et des forêts en particulier.
- Rendre la participation paysanne concrète en matière de gestion des ressources naturelles.
- Traduire dans les faits le processus de responsabilisation des populations en ce qui concerne la gestion de l'environnement en général et les forêts en particulier.

Le CPF de ce fait est un intermédiaire privilégié entre l'administration forestière, les exploitants forestiers, concessionnaires, les ONG... et les populations. A ce titre ils sont des organes de consultation, de négociation et de participation des populations à la gestion des ressources.

Le CPF est appelé à donner son avis consultatif motivé sur les dossiers forestiers soumis par l'administration forestière et les membres des communautés rurales riveraines.

Il existe pour le moment deux CPF dans les 6 villages. Un CPF qui couvre les villages Koumela et Salapoumbé et un autre qui couvre Ngolla 120 et Momboué. Les village Mikel et tembé piste ne disposent pas encore d'un CPF. Le projet de création est en cours.

2- **CGRF** : c'est le comité de gestion des redevances forestières qui a pour mission de gérer les 10% des taxes assises sur les superficies des UFA, quote part destinées aux communautés riveraines des zones d'exploitation forestière. Trois CGRF ont été créés dans les 6 villages, il s'agit de :

1. CGRF de Koumela-Salapoumbé
2. CGRF de Momboué-Ngolla 120
3. CGRF de Tembé piste-Mikel

Pour assurer un bon fonctionnement de ces CGRF dans la circonscription communale de Salapoumbé un comité de suivi des réalisations physiques et financières a été créé. Ce comité est présidé par le chef de district de Salapoumbé et a comme rapporteur le chef de poste de contrôles forestiers et chasse de Salapoumbé.

3-**COVAREF** : C'est le comité de valorisation des ressources fauniques, il a pour mission de gérer les zones d'intérêts cynégétiques à gestion communautaire (ZICGC) et des retombées découlant de l'exploitation desdites zones et de celles des zones d'intérêts cynégétiques (ZIC).

Deux COVAREF sont installés à Salapoumbé. On note :

- Le COVAREF N° 1 SALOKOMO qui regroupe les villages de Koumela, Salapoumbé, Momboué et Lokomo-SEBC. Ce COVAREF gère les ZICGCN°1 et N°8.
- Le COVAREF N° 6 qui couvre les villages de Ngolla 120, Tembè piste, Mikel et Mimbo-mombo village voisin appartenant à l'arrondissement de Yokadouma à cause de la situation à cheval des ZICGC N° 6 et 7 entre l'arrondissement de Yokadouma et le district.

A la suite des entités citées ci-haut on enregistre les GIC et les associations d'entraide et d'épargne généralement à caractère féminin. Le tableau ci-dessous nous dresse la liste des association et GIC par villages.

*Tableau20: GIC et association*

Village	Nom de l'association	Nbre mbres	Gen re	Statut légalisé	Niveau de fonctionnement	Partenaires d'appui	Buts
	Amicale	18	F	Non	A. bien	époux	Epargne et cotisation
Momboué	Ass des éleveurs des porcs	6	H	non	Bien	ROSE/UICN	Promotion élevage du porc
	Association marteau	21	F	non	Bien	époux	Epargne et agriculture
Koumela	RFAK	30	F	non	bien	Epoux	Epargne et entraide
	AJAK	52	H	oui	passable	/	Promotion des activités de développement
Mikel	GIC BEGOLA	8	H/F	oui	bien	Etat, ONG	Développement de l'agriculture
	GIC ZAAKOUM	8	H/F	oui	bien	Etat, ONG	Développement de l'agriculture
	GIC PADEM	30	H/F	oui	bien	Etat, ONG	Développement de l'agriculture
	GIC PALACE	20	H/F	oui	bien	Etat, ONG	Développement de l'agriculture
	GIC Ngawossolo	18	H/F	oui	Bien	Etat, ONG	Développement de l'agriculture
Ngolla 120	GIC PADEMIK	6	H	oui	bien	Etat, ONG	Développement de l'agriculture
	GIC IMIEM	9	H	oui	bien	Etat, ONG	Développement de l'agriculture
	Association essayons voir	50	F	non	Bien	Auto-promotion	Epargne et entraide
Tembè-piste	Réveillons-nous	65	F	non	Bien	Auto-promotion	Epargne et entraide
	SAYO	14	H/F	non	A bien	MINADER/s alas	Agriculture
	MAWA	20	F	non	bien	Epoux	Epargne, entraide
	SAYEH	21	F	Non	Bien	Epoux	Epargne, entraide
	Kondignoli	21	F	Non	Bien	Epoux	Epargne, entraide
	APE	6	H/F	non	A bien	Parents d'élève	Fonctionnement de l'école
	Femmes actuelles	28	F	non	Passable	Epoux	Agriculture

Femmes dynamiques	F	non	passable	Epoux	Epargne, entraide
Entente	F	non	passable	Epoux	Epargne
betediaboto	F	non	passable	Auto-promotion	Epargne, entraide

## 12- Religions et croyances

Une dizaine de confessions religieuses existe dans la région de Salapoumbé. Les populations sont en majorité des chrétiens. Les adeptes de l'islam se recrutent parmi les allogènes venant du grand Nord du pays.

La mission catholique est fortement représentée dans la commune avec la paroisse de Salapoumbé qui a facilité l'installation des chapelles dans tous les villages de la circonscription communale de Salapoumbé.

Vient en seconde position l'église presbytérienne camerounaise (EPC) avec des chapelles installées dans chaque village de la commune de Salapoumbé, mais comptant moins de fidèles que la mission catholique.

En dehors des ces églises citées ci-haut, il existe dans les localités de Salapoumbé :

- L'église du 7<sup>ème</sup> jour avec une chapelle à Tembè piste , mikel, Salapoumbé, Lokomo, Libongo.
- L'église du plein évangile avec chapelle à Momboué, Lokomo et Libongo.
- La mission évangélique du Cameroun (MEC) dispose d'une chapelle à Salapoumbé, Libongo, Lokomo.
- L'église messianique du Cameroun implantée à Mikel, Momboué et libongo.
- L'assemblée pentecôtiste du Cameroun à Libongo, Mikel.
- Témoin de jéhovah à Momboué, Libongo.
- La foi bahai existe à Ngolla 120

Malgré cette multitude d'églises qui se distingue par leurs pratiques et non en rapport avec Dieu, on observe en trace l'existence de quelques animistes fortement rattachés à la tradition. Les animistes se font recenser en grand nombre dans la communauté Baka. Les Baka croient à l'existence d'un Dieu tout puissant créateur du monde qui vit très loin dans le ciel et c'est l'esprit de la forêt ; le djengui qui protège et purifie l'esprit des hommes Baka sur terre. Les Baka croient aussi à des petits esprits considérés comme des fantômes.

Les Baka et les Bantou croient aux ancêtres et aux forces mystiques connues de tous sous l'appellation de la sorcellerie capable de nuire ou de propulser. C'est à ce titre que les populations Baka et bantou toutes confondues donnent beaucoup d'importances aux tradi-praticiens (ganga, Marabout ...etc.).

## 13- Activités socio-économiques

La population active de la commune de Salapoumbé en général, et celle des villages riverains de la forêt communale en particulier est en grande majorité occupée par des activités rurales. L'exploitation forestière et la chasse sportive ont connu un grand développement au cours des deux dernières décennies. Elles représentent aujourd'hui les principaux moteurs de l'économie locale.

Les populations riveraines de la forêt communale utilisent depuis de longue date la diversité des ressources naturelles à des fins de subsistances et de plus en plus de commerce. L'agriculture, la chasse, la pêche et la cueillette occupent la quasi-totalité de la population active.

L'importance relative de ces activités à l'économie au niveau des ménages n'a pas été établit d'une façon précises. Cependant, il est clair que les activités d'agriculture, chasse, pêche et de cueillette sont très importantes non seulement du coté de revenus, mais surtout du coté de qualité de vie, alimentation et culturel.

### 13-1 Agriculture

Chaque ménage entretien plusieurs parcelles de cultures vivrières et de cultures de rente entre 0,5 à 1ha.

L'agriculture est développée suivant la technique itinérante sur brûlis avec la pratique de l'assolement et une rotation périodique des jachères.

#### ▪ Culture vivrière

L'agriculture vivrière est surtout destinée à l'autoconsommation. Elle est essentiellement basée sur les cultures de banane plantain, le manioc, le maïs, le macabo. Les cultures telles que le concombre, la patate, le melon, l'arachide, la banane douce pour ne citer que celles-là sont moins développées dans le secteur. Tout au long de l'année, la banane plantain constitue la base de l'alimentation des populations natives des six villages riverains de la forêt communale de Salapoumbé. La production de la banane plantain est destinée à la consommation familiale. Cependant la forte demande de cette denrée dans les sites des sociétés forestières implantées dans la localité, impose aux populations de la vendre régulièrement tout au long de l'année. La commercialisation se fait généralement au village. Chaque ménage dispose d'un piquet ou d'une étagère devant la porte pour soit accrocher ou poser les charges de plantain dont le prix d'unité appliqué dans le secteur est de 500 F CFA. On y trouve également les régimes de plantain dont le prix peut varier entre 800 à 1000 F CFA selon leur taille.

Ces plantains achetés au niveau du village sont revendus dans les sites des sociétés forestières par des collecteurs/revendeurs.

La production de maïs et de manioc, relativement importante, est essentiellement destinée à la fabrication d'un vin local (ariki ou ngolos). Ce vin dont la commercialisation représente l'essentiel des revenus du ménage chez les femmes cause cependant des problèmes de santé parmi les consommateurs.

Les principales cultures vivrières recensées dans le secteur d'étude font l'objet d'une préoccupation quotidienne des populations au cours de l'année selon le calendrier ci-dessous :

Tableau 21 : calendrier annuel des activités des cultures vivrières

Cultures	Activités	Principal acteur	Mois de l'année														
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
	Préparation du terrain	Homme	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////
Banane plantain, Concombre	Recherche des rejetons Plantation	Femme	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////	////

Maïs	des rejets	Femme	//////////	//////////	
	Entretien	Homme/femme	//////////	//////////	
	Récolte et vente	Femme	////////////////////////////////////		
<hr/>					
Manioc, Macabo, Maïs	Préparation du terrain	Homme	//////////	//////////	
	Semis	Femme		//////////	
	Entretien	femme	//////////	//////////	
	Récolte et vente	Homme (macabo)			//////////
		Femme (manioc)		////////////////////////////////////	
<hr/>					
Arachide, Maïs, ...	Préparation du terrain	Homme	//////////	//////////	
	Semis	Femme	////////////////////////////////////	//////////	
	Entretien	Femme		//////////	
	Récolte et vente	Femme	//////////	//////////	

Le tableau ci-dessus nous montre que le maïs est associé à toutes les cultures. En effet, l'alternance de plusieurs cultures dans un même champ est une pratique courante utilisée par les paysans des villages riverains de la forêt communale de Salapoumbé.

La première culture que tous les champs confondus reçoivent après la dernière de étape de préparation qui consiste à brûler est le maïs. A la suite on peut continuer à mettre la culture pour laquelle le champ a été créé.

La récolte de maïs et d'arachide se fait suivant un calendrier bien précis, par ailleurs, celle des autres cultures se fait de façon plus ou moins continue selon l'état de maturité desdites cultures.

En ce qui concerne la répartition des tâches par sexe, on constate que toutes les activités de préparations sont exécutées par les hommes, les semis et la récolte relèvent de la compétence des femmes. Il n'est pas exclu que l'un puisse être appuyé dans l'accomplissement de ses tâches par l'autre et les enfants du ménage.

#### ▪ Culture de rente

Le cacao est la principale culture de rente. Comme dans l'ensemble du département de Boumba et Ngoko, de nombreuses plantations sont temporairement mis à location ou ne sont suffisamment pas entretenues à causes d'insuffisance de matériels/outils. Le manque d'un centre d'approvisionnement en produits phytosanitaires dans la localité constitue un frein au développement de l'activité dans le secteur. Malgré cela la culture de cacao demeure la principale source importante des revenus agricoles des villageois Bantous.

Le cacao est exclusivement produit pour la commercialisation, les populations du secteur ignorent et ne s'intéressent pas aux techniques de la transformation du cacao en beurre ou en huile.

*Figure 19 : cabosse du cacao*



*Figure 20: séchage du cacao*

Il y a quelques années seulement, le cacao et le café faisaient le bon temps des populations de ce secteur, mais la chute de prix du café a amené les planteurs à abandonner les anciennes plantations pour se tourner soit à la culture vivrière soit à l'activité de chasse commerciale.

Les villages Salapoumbé et Koumela ont été victimes de cette baisse de prix du café sur le marché mondial.

En effet, le secteur villageois de la commune de Salapoumbé était divisé en deux grandes zones agricoles en ce qui concerne la production des produits de rente. Les villages Salapoumbé et Koumela cultivaient le café, ce qui a fait de Koumela à l'époque un grand centre de commercialisation du café de tout l'arrondissement de Moloundou. Cependant les villages Mikel, Tembè piste, Ngolla 120, Momboué sont respectivement des producteurs de cacao.

Malgré la priorité donnée à l'agriculture, les systèmes agroforestiers demeurent peu développés ; ne dépassant rarement le stade primaire de jardins de case. Le faible peuplement, la prépondérance d'une agriculture itinérante sur brûlis, les meilleurs rendements réalisés avec la chasse, une commercialisation agricole fluctuant selon l'humeur des transporteurs et l'état des routes, une forte proportion de Pygmées et de jeunes fuyant tout « asservissement » agricole peu lucratif sont autant d'éléments qui peuvent expliquer cette situation.

Tableau 22: calendrier annuel des activités de culture de rente

Cultures	Activités	Principal acteur	Mois de l'année													
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
	Préparation du terrain	homme	//////////							//////////						
	Semis	Homme		//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////				//////////	//////////		
	Entretien	homme		//////////						//////////						
	Floraison				//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////	//////////
Cacao	Lutte contre la pourriture brune	Homme											//////////	//////////		
	Lutte anti-capside	Homme	//////////							//////////						
	Récolte et vente	Homme											//////////	//////////	//////////	//////////

Les Hommes dans le secteur s'approprient de la culture de cacao, les femmes viennent en seconde position, elles s'occupent spécifiquement du transport des cabosses du lieu de la cueillette à l'endroit aménagé pour le concassage. (voir figure ci-dessus). Cependant, tout le monde participe au concassage et au transport des graines jusqu'au séchoir.

L'homme est responsable de la vente du cacao et de la gestion des revenus issus de ladite vente.

Le marché du cacao se fait devant la maison du planteur par des acheteurs ambulants qui sillonnent le village nuit et jour à la recherche de « l'or vert »

### 13-2 Elevage

L'élevage est une activité d'appoint pour les populations des six villages concernés. Mais il existe dans chaque hameau, un petit cheptel de plusieurs dizaines de têtes de volaille, des petits ruminants confondus (chèvre, mouton, porc) et de petits carnivores (chien, chat) est élevé sans objectifs commerciaux réels. Ces bêtes sont laissées en divagation autour du village. Le produit de cet élevage est essentiellement investi dans les obligations sociales d'hospitalité et de compensations matrimoniales ou vendu en regret aux commerçants locaux (musulman) et aux voyageurs de passage pour faire face aux besoins monétaires pressants. Toutefois on observe un gradient croissant à l'approche des principaux centres de consommation (grands sites forestiers industriels). Des troupeaux de zébus importés de la partie septentrionale de la province de l'Est (Bazama) complètent le petit élevage des villages. Il existe un seul point de vente de viande de bœuf à Momboué (carrefour SEBC) dans le secteur. Cependant la part protéinique de l'alimentation provient surtout de la chasse.

### 13-3 CHASSE

On peut distinguer globalement deux types de chasse pratiqués par les populations de la localité de Salapoumbé : la chasse de subsistance et la chasse commerciale. La chasse de subsistance peut être définie comme celle dont le produit est essentiellement destiné à l'autoconsommation bien qu'un faible surplus soit

régulièrement dégagé et vendu dans les villages. Quand à la chasse commerciale, elle peut être considérée comme celle qui est pratiquée essentiellement dans un but de commercialisation du gibier et d'autres produits de chasse.

Les chasseurs originaires de la région pratiquent la chasse de subsistance toute l'année avec cependant une baisse considérable de l'activité pendant la grande saison sèche.

La majorité des acteurs de la chasse commerciale se recrutent parmi les immigrants. Ils utilisent malheureusement avec la complicité des locaux les armes à feu de petite et grande chasse. La saisonnalité ici est identique à celle de la chasse traditionnelle. Seulement peu de produits issus de cette catégorie de chasse sont destinés à l'autoconsommation. Ils sont plutôt écoulés dans les marchés situés dans les sites industriels de bois et chez les responsables des petits restaurants locaux.

Que ce soit le mode de chasse, Le piège à collet d'acier est la technique de piégeage dont l'usage est très répandu. Cependant illégale selon les dispositions de la loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime de forêt, de la faune et de la pêche. Toutefois les armes à feu, l'arbalète et bien d'autre technique de capture sont utilisées pour la chasse des gibiers.



*Figure 21: chasseur à l'arbalète*

*figure22 : lièvre tué par piégeage à câble d'acier*

Le céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*), le Céphalophe de Peters (*Cephalophus callipygus*) et le porc épic constituent les principales espèces les plus capturées.

La raréfaction de la faune dans les zones proches des villages constitue un problème pour les populations locales. Ceci oblige les chasseurs locaux à se rendre de plus en plus loin dans la forêt. Pendant les pics de cette activité en saison des pluies les chasseurs peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres et établir des campements temporaires de chasse à l'intérieur de la forêt. Ils franchissent exceptionnellement la limite de la forêt communale pour atteindre le parc national de Boumba Bek du côté ouest de la route Moloundou-Yokadouma et dans les ZIG du côté Est de la route.

### **13-3 -1 Chasse sportive**

La chasse sportive à priori est une chasse exercée par un chasseur professionnel ou une entreprise de chasse SAFARI dans un territoire délimité et classé sur la base d'un quotas préalablement défini.

A la faveur du processus du zonage et de classement des forêts, conduit sous la houlette de l'UTO/SE entre 1999 et 2001, les concessions de chasse et des zones de chasse communautaire ont été délimitées en conciliant leurs différents intérêts (conservation, économique).

Dans la région de Salapoumbé, comme partout ailleurs dans la région du sud-est Cameroun plusieurs zones d'intérêts cynégétiques (ZIC) et zones d'intérêts cynégétiques à gestion communautaires ont été créées dans les espaces forestiers environnants.

La circonscription de la commune de Salapoumbé a bénéficié du classement des ZIC N° 28 (82406 ha) attribuée à NGONG SAFARI , la 29, attribuée à SOCK SAFARI, la 30 (75864 ha) à Faro West SAFARI , 36 et 37 et enfin de la ZICGC N°1 de superficie 54.149ha et de la ZICGC N°8 de superficie 29.396 ha. Seule la ZICGC N°1 a été affermentée par SAFARI MAYO OLDIRI alors que la ZICGC N° 8 ne subit encore aucune activité de chasse sportive.

En application des clauses de cahier des charges définissant les conditions d'affermage des ZIC, une fraction des droits d'affermage est reversée respectivement à la hauteur de 40% à la commune et 10% aux communautés villageoises de Salapoumbé. En plus les entreprises SAFARI contribuent au développement de la communauté en versant 10% en sus des taxes d'abattage payées à l'Etat. Cette formule qui permet de lier la contribution des SAFARI à une grande responsabilisation des communautés villageoises face à leur développement a été arrêtée d'accord parties (convention de Mamebe, 8 juin 1999).

Des efforts considérables ont été accomplis par l'UTO/SE dans le sens d'un meilleur encadrement juridique et institutionnel de la gestion de faune au sud-est. Les comités de gestion communautaire des zones de chasse ont été créés dans le secteur de Salapoumbé. Ce comité dénommé « comité de valorisation des ressources faunique (COVAREF) » a pour mission d'assurer la pérennisation de ressource faunique pour que celle-ci contribue à élever le niveau de vie des populations.

Ce comité gère les fonds provenant de versement des taxes suscitées pour les réalisations des microprojets et de sécurisation de la zone dans le secteur.

La commune de compte à ce fait deux COVAREF : le COVAREF N°1 SALOKOMO qui regroupe en son les populations des villages Salapoumbé, Koumela, « Lokomo » et Momboué. Ce COVAREF bénéficie des retombées des ZICGC N° 1 et 8 et ZIC N° 28, 29 et 30. Cependant le COVAREF N°6 BALOMBA est attaché aux ZICGC N° 6 et 7 et aux ZIC N° 36 et 37. Ce COVAREF est à cheval entre la circonscription de la commune de Yokadouma et celle de Salapoumbé. Du côté de Salapoumbé il regroupe les villages de Mikel, tembé piste et Ngolla 120.

La forêt communale est superposée sur les zones de chasse à gestion communautaires N° 8 et 7 appartenant à deux COVAREF.



Il reste pour ce qui est de forêt communale de localiser les espaces ressources à forte concentration des PFNL.

La cueillette est une activité quasiment réservée aux femmes et aux enfants. Les produits issus de l'activité de collecte sont destinés à la consommation, aux soins de santé (pharmacopée), et le surplus à la consommation selon le type des produits. L'exploitation artisanale à but non lucratif ne cause encore aucune menace d'extinction des PFNL dans la localité.

La collecte des PFNL obéit à un calendrier productivité annuelle et les acteurs se recrutent parmi les populations issues de toutes les couches sociales en fonction de type des PFNL.

*Tableau 23: période de production et de collecte des PFNL*

PFNL	Acteur principal	Période											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Andok	Femmes (Bb)												
Ignames sauvages	Femme (B)												
kocko	Femmes (Bb)												
Miel	Hommes (B)												
Nom andok	Femme (B)												
Tondo	Enfant (b)/femme (B)												
Chenille	Enfant /femme (Bb)												
champignon	Homme/femme (Bb)												
Escargot	Homme/femme (Bb)												
Essessang	Femme (Bb)												
Raphia	Homme (Bb)												
Rotin	Homme/femme (Bb)												
Palmier à huile	Homme/femme (Bb)												

BN : Bantou (b), Baka (B)

### **13-6 Pêche**

En zone rurale, la pêche est une activité très marginale mais se pratique régulièrement lorsque les cours d'eau (Lokomo, Boumba, Lone, Lopondji etc.) passent à proximité des villages pendant la première moitié de la grande saison sèche (décembre-janvier). En période de décrue et d'étiage, la pêche à barrages (à l'écope et à la nasse), surtout pratiquée par les femmes et les enfants est une activité traditionnelle très appréciée. La production (poissons, crevettes, moules, huîtres, crabes, tortues est.) est en quasi-totalité autoconsommée. Elle représente un complément alimentaire non négligeable. Certaines espèces (*Dalophys* sp ; *Malapterus electricus* ; *Pollimyrus kingeleyae* ; *Nannochromis candifacsiatus*) sont utilisées en médecine traditionnelle.

Les ethnies natives de la région du Sud-Est Cameroun n'ont pas dans l'ensemble développé une tradition de pêche dans les grandes rivières pourtant abondantes et poissonneuses (Sangha, Ngoko, Bek etc.). il existe cependant quelques exceptions : les minorités ethniques Kako vivant à Ngolla 120 pratiquent la pêche le long de la

Boumba et lokomo, les Kako aussi bien que le reste d'ethnies pratiquent la pêche à la nasse en barrant les embouchures des marigots et des petits confluent.

Toutefois ce sont surtout les immigrants Ouest –africains et les ethnies Centrafricaines qui exploitent les ressources halieutiques du secteur fluvial frontalier. A proximité des sites industriels forestiers quelques immigrants pratiquent la pêche commerciale mais leur faible nombre (7 pêcheurs commerciaux pour les localités de Libongo et de Bela qui comptent près de 9 000 habitants) ne permet pas de garantir un approvisionnement suffisant et régulier (Heckeitsweiler et al, op. cit.).

Le produit de pêche est très sollicité par les populations locales. Mais il est très loin de satisfaire les besoins alimentaires locaux à cause de sa faible production due aux techniques rudimentaires jusqu'ici utilisées. Cependant, le poisson et la viande de brousse sont très vendus dans le secteur.

La seule technique de conditionnement reste le fumage. On peut capter les poissons atteignant facilement les 20kg.

*Figure24 : poisson capturé dans la lokomo*



### **13-7 Artisanat**

L'artisanat se recense parmi les activités quotidiennes des populations des six villages traditionnels de la circonscription communale de Salapoumbé. Mais il demeure moins exigeant que les autres activités. Les produits d'artisanat sont destinés généralement à la consommation locale. Les artisans ne produisent que sur commande et se recrutent parmi les fabricants de meubles en rotin, en bois, de sculpteurs des mortiers, de tam-tam, de forgerons fabricants des lances de chasse et de cueillette de cacao, des tisserands fabricants des nattes de raphia pour l'habillement des toitures des maisons d'habitation relevant du domaine de compétence des hommes (Baka et Bantou) et des nattes de couchage, très important dans les échanges intermariage, les paniers pour le transport des charges (cacao, gibier, plantain...), des corbeilles dont les femmes en sont les principales artisanes.

Les matières premières sont prélevées dans les forêts environnantes. Les marchés se font dans le village ou intervillage.

3 mètres de natte de raphia se vendent à 100F. Avec 10000 FCFA on a 100 nattes de raphia suffisantes pour couvrir une maison de 4 chambres. Par contre 10000

FCFA ne parviennent pas à acheter deux feuilles de tôles, car une feuille de tôle coût environ 6500FCFA dans le secteur. Par conséquent tout le monde se rabat aux matériaux locaux sans ou à faible coût pour se faire une maison.



Figure 25 : tissage natte de raphia pour toiture



Figure 26 : matière pour tissage natte de couchage et feuille pour couvrir mongulu et emballage des colis

## 14- Accessibilité aux marchés et flux de commercialisation

Les obstacles liés aux états de route, au faible niveau de vie et du pouvoir d'achat influencent le volume d'échange entre les villages et les autres régions qui demeure très modeste.

Il n'existe pas un marché régulier digne de ce nom dans les villages concernés par l'étude, les produits issus des activités quotidiennes des populations locales sont généralement étalés le long de la route devant chaque habitation. Le regroupement pour la vente des différents produits ne est pas encore introduit dans le secteur. Chacun fait son marché devant sa porte, mais les prix des différents produits sont identiques pour tous les villages.

## 15- Calendrier des activités

Tableau 24: fréquences des activités

Type	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Agriculture	0	x	xx	xxx	xx	x	xx	xxx	xxx	xx	xx	0
Chasse	0	x	xx	xx	xx	x	xx	xxx	xxx	xxx	xxx	0
Pêche	xxx	xxx	xx	x	x	xx	xx	xx	0	0	x	xxx
Cueillette	x	x	x	x	x	xx	xxx	xxx	xxx	x	x	x
Artisanat	x	x	x	x	x	x	xx	xx	x	x	x	x
Elevage	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Xxx : intense, xx : normal, x : faible, 0 : nul

L'interprétation du tableau ci-dessus nous permet de constater que l'activité d'élevage ne connaît aucune variation au cours d'année. Les techniques et les espèces sont standard. Aucune attention particulière n'est donnée pour l'élevage qui demeure une activité secondaire des populations des localités touchées par l'étude.

Par contre les autres activités s'accroissent et diminuent d'intensité à certaines périodes d'année. C'est le cas de :

L'agriculture est presque nulle au mois de décembre et janvier en pleine saison sèche, faible en février et juin, devient normale en mars, mai juillet, octobre et novembre. Elle atteint le pic aux mois d'avril, août et septembre en saison de pluie.

La chasse atteint l'intensité maximale aux mois de août, septembre, octobre et novembre. Période correspondant à la grande saison de pluie et collecte de mangue sauvage.

La cueillette devient très importante en juillet jusqu'en mi-septembre avec la collecte de mangue sauvage.

La pêche est presque nulle en saison de pluie entre septembre et mi-novembre et s'active aux mois de décembre à février.

## **16- Utilisation non durable des ressources**

Les activités liées à l'exploitation de la forêt communale pourraient apporter une pression sur les ressources naturelles de la forêt communale ou de sa périphérie.

Les pressions et les menaces dues principalement à l'ampleur et l'intensité des activités humaines engendrées par l'exploitation de la forêt communale pourraient en absence des réponses appropriées compromettre aux objectifs de son classement.

### **16- 1 Agriculture**

L'exploitation de la forêt communale pourrait influencer sur les marchés des produits agricoles. La demande serait plus forte que l'offre en ce qui concerne les denrées alimentaires. La solution immédiate serait d'augmenter la production des produits vivriers. Cependant, les enquêtes au cours de nos études ont révélé que la production agricole n'est propice que sur des nouvelles terres, par conséquent on risque assister à une augmentation de nouvelles surfaces agricoles caractérisées par l'alternance de plusieurs culture dans un même champ (culture de rente et vivrière) et de création des nouveaux campements avec les activités secondaires que cela pourraient engendrer.

### **16-2 Chasse**

L'ouverture de piste d'exploitation de la forêt communale va à coup sûr faciliter la circulation et la pénétration des braconniers en profondeur de la forêt. Le transport des gibiers et l'accès rendus possible va accroître le nombre de chasseurs et la diversité de la pratique de chasse entraînant ainsi une pression sur la ressource faunique.

### **16-3 Pêche et la Cueillette**

Il n'existe actuellement dans la zone aucune étude bio-écologique et socio-économique de la pêche et de la cueillette. Ces données sont pourtant, compte tenu du potentiel, nécessaires pour améliorer les méthodes de collette et de la pêche qui pourraient devenir non seulement les activités génératrices des revenus mais aussi une alternative intéressante au braconnage.

Cependant, on peut craindre que les activités de cueillette et de pêche dans les eaux de la forêt communale, sous l'incitation d'une demande commerciale forte n'emploient des pratiques abusives.

### **16-4 Empiètement**

L'empiètement se définit comme une installation définitive des populations dans le domaine forestier permanent. Il représente une menace qui peut dériver d'une implantation non planifiée ou une croissance incontrôlée de certaines agglomérations existantes identifiées dans la FC

## **17- Modalités d'utilisation des ressources naturelles**

Dans les villages où l'étude a été menée, il n'existe pas une instance de prise de décision communautaire par rapport à l'utilisation des ressources naturelles. Pour toutes les populations Baka-Bantou, la forêt est un milieu plein de ressources auxquelles tout le monde doit avoir l'accès libre selon sa compétence et sa technique de prélèvement. Tout le monde a le droit de prélever les ressources où il les trouve en forêt. Aucune règle n'interdit la libre circulation des personnes dans la forêt du village.

Cependant, pour certaines ressources comme les mangues sauvages et le Djansang, toute exploitation à l'intérieur d'un champ de jachère, doit se faire sur autorisation du propriétaire à des personnes n'appartenant pas à la même famille ou hameau. Par contre les ressources mobiles peuvent être prélevées partout on les trouvent sans avis de qui que ce soit. L'animal appartient à celui qui est le premier à le découvrir, à le blesser ou à l'attraper. Cette règle obéit au principe selon lequel les ressources de la forêt appartiennent à tout le monde sans distinction.

Les étrangers du village ne peuvent avoir accès aux ressources que par l'intermédiaire d'un ou des natifs du village à travers les rapports qui les lient (mariage, amitié...).

## **18- Cartographie des zones d'accès traditionnelles et des terroirs villageois dans la forêt communale**

### **18-1 Les camps et les modalités d'accès**

Les campements villageois sont construits en forêt autour d'une activité principale. Dans le cas des villages sillonnés par l'étude, les activités qui motivent la création des camps en forêt sont en priorité les suivantes :

L'agriculture ; il faut noter que c'est au cours d'une expédition de pêche et chasse que les sites agricoles autrement dit que les nouvelles terres propices à l'agriculture sont identifiées. En conclusion tous les campements agricoles sont en majorité des anciens campements de chasse et de cueillette.

L'accès aux champs agricoles et d'autres zones comme la chasse, la pêche et la cueillette est pédestre. Dans le village de Koumela où la piste d'exploitation forestière traverse la Boumba, les agriculteurs ayant des moyens empruntent les motos et parfois prennent les voitures de la société forestière qui exploite dans l'UFA 10 015.

### **18-2 Espace ressources**

Le temps réservé pour l'étude, les techniques et les outils utilisés n'ont pas permis d'identifier les espaces ressources dans la forêt communale. L'étude s'est contentée de localiser les campements utilisés par les acteurs villageois pour l'exploitation des ressources.

### **18-3 Limites traditionnelles des villages**

Les limites inter villages sont beaucoup plus administratives que traditionnelles. La délimitation des villages a tenu compte de certaines considérations traditionnelles liées au mouvement des groupes ethniques.

Ces limites sont visibles le long des axes routiers. Mais la notion de riveraineté instaurée dans le cadre de l'exploitation forestière donnant ainsi la légitimité aux communautés riveraines de bénéficier des redevances forestières annuelles est venue attirer l'attention des populations sur les limites à l'intérieur. Ces limites à l'intérieure se définissent sans tenir compte des habitudes traditionnelles en matière d'occupation de l'espace par les populations.

### **18-4 Champs**

Les Bantous défrichent de très grandes surfaces mais, il est important de rappeler ici que ces aires ne sont pas entièrement cultivées, tandis que les Baka utilisent de petits espaces et les cultivent convenablement. (SINDEMO Gérard (CIFED), Aimé Mathurin Moaza, (GTZ), 2008)

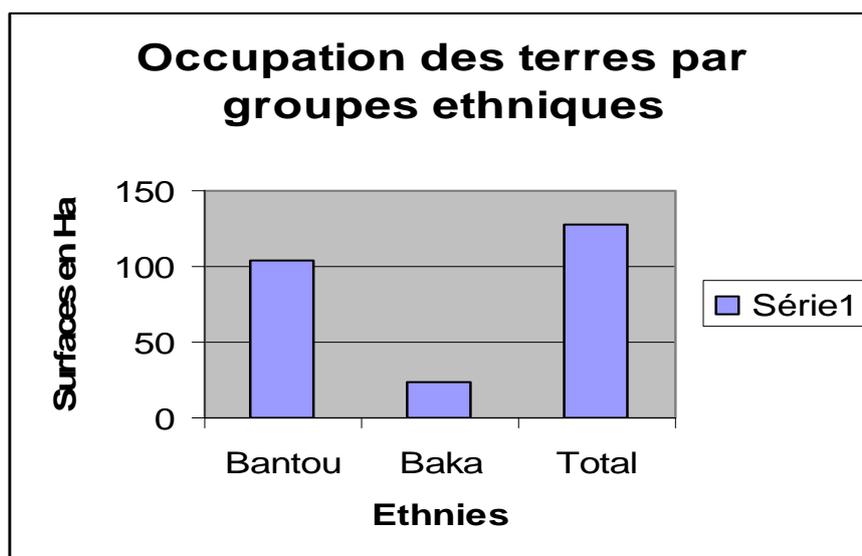


Figure 27: occupation des terres par groupes ethniques

Le graphique nous montre que la superficie totale cultivée dans la forêt communale est égale à peu près à 128 ha. Ce qui réduit la superficie réelle de la forêt communale à 23 644 Ha.

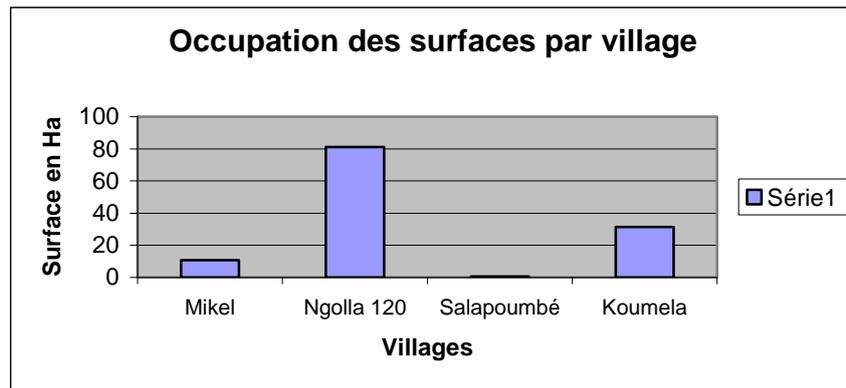
Tableau 25: récapitulatif des plantations par village

N°	Village	Nombre des plantations	superficies
01	Mikel	04	10,73 ha
02	Ngolla 120	07	81,03 ha
03	Salapoumbé	01	0,6 ha
04	Koumela	19	34,58 ha
<b>TOTAL</b>		<b>31</b>	<b>126,94 ha</b>

### 18-5 Occupation des surfaces par village

L'occupation des terres dans la forêt communale est illustrée dans le graphique ci-après :

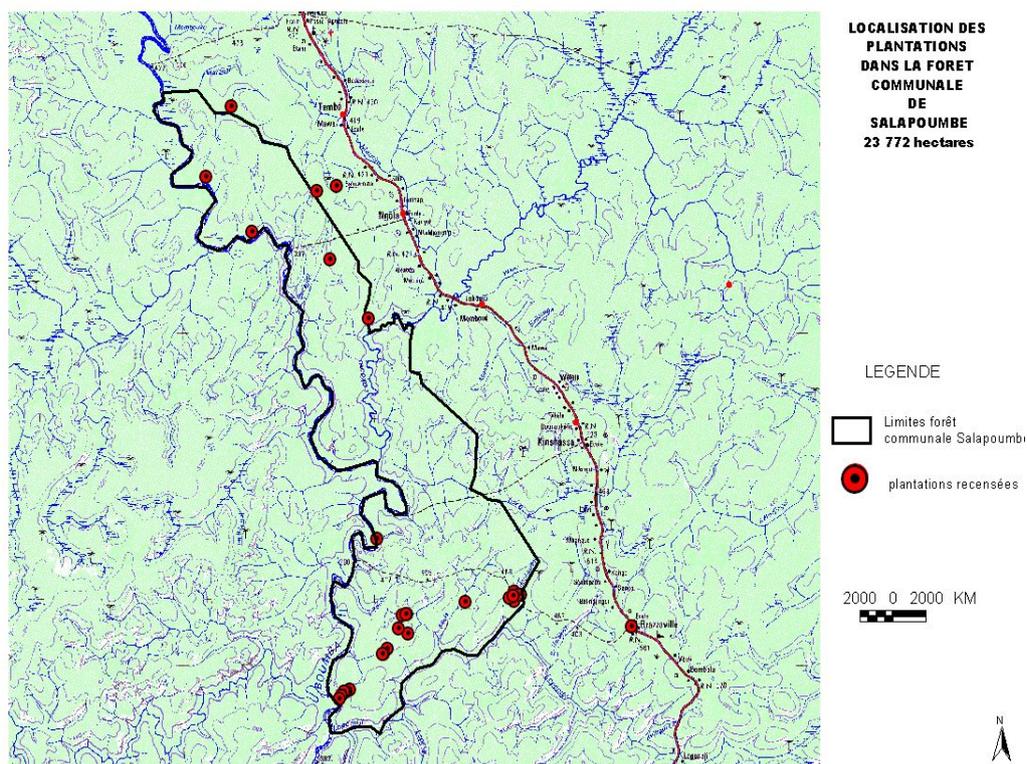
Figure 28 : occupation des surfaces de forêt communale par village



Le graphique nous montre que les populations Ngolla 120 viennent en première position, suivies immédiatement de celles de Koumela.

Ceci s'explique par la proximité de la limite de la forêt communale du village au niveau de Ngolla 120 et de l'ouverture de la route jusqu'à la Boumba par la SEBC au niveau de Koumela.

Figure 29: répartition des champs dans la forêt communale (Sindemo, Moaza, 2008)



### 18-6 Autres activités humaines dans la forêt communale

Les études ont relevé que la forêt communale faisait l'objet de plusieurs utilisations par les populations locales. Les coordonnées géographiques ci-dessous permet de localiser les différents points d'utilisation de forêt par les communautés riveraines.

### 18-6-1 Carte d'occupation d'espace de la forêt communale

La carte d'occupation de l'espace couvert par la forêt communale résulte de la synthèse des données collectées à base de la cartographie participative réalisées dans les six villages concernés par les ESE.



Figure 30 : synthèse de la cartographie participative

#### 18-6-1-1 Outils et étapes de la cartographie participative

La cartographie participative est un outil qui permet de collecter et d'analyser assez rapidement un certain nombre de données spatiales. Cette carte permet de connaître des réalités locales en ce qui concerne l'utilisation des espaces et des ressources y afférentes. C'est dans cette perspective que plusieurs séances de cartographie participative avaient été organisées dans le cadre des études socio-économiques pour l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale de Salapoumbé.

Le processus de collecte des données à travers la cartographie participative a fait usage de plusieurs outils et étapes.

En ce qui concerne les outils, les enquêteurs ont utilisé :

- l'interview semi-structurée (ISS) guidée et adressée aux groupes de personnes représentants la communauté ;
- le transect qui a permis de comprendre la manière dont le terroir est géré, de comprendre les contraintes et potentialités des différentes zone écologiques et il a enfin permis d'affirmer et de compléter les données collectées à l'aide des cartes dessinées par la population.

Par rapport aux étapes, l'exercice de la cartographie participative a suivi les démarches suivantes :

- La formation des enquêteurs identifiés dans les six villages de l'étude aux techniques de la cartographie participative ;
- La constitution de l'équipe des collecteurs des données ;

- Le choix des personnes ressources ou pisteurs comme guide ;
- Organisation d'une séance pratique de cartographie participative dans l'un village (faire dessiner la carte par la population et faire une descente sur le terrain avec une équipe mixte formés-formteurs);
- L'exécution de la cartographie participative dans les 06 villages concernés ;
- L'organisation d'une séance de travail de restitution des cartes villageoises de chaque groupe et la réalisation de la synthèse des différentes cartes du village.

### **18-6-1-2 Utilisation spatiale de forêt communale par la population**

Au vu de ce qui précède, les équipes descendues sur le terrain ont relevé certain nombre d'informations introduites dans la carte de synthèse des cartes participatives issues des 06 villages concernés par l'étude.

Ces informations concernent l'occupation des espaces et l'utilisation des ressources en dehors ou à l'intérieur de forêt communale de Salapoumbé. A ce titre, nous avons retenu que :

- Les pistes de pénétration villageoise traversent toute la zone agroforestière, la forêt communale, la Boumba et s'enfoncent dans le parc national de Boumba Bek. Ces piste sont faites pour plusieurs usages : la pêche, la chasse, l'agriculture, la cueillette, les balades...etc.

- Chaque village a sa piste principale. Ces pistes sont reliées à d'autres pistes venant des villages voisins par des pistes secondaires. Par conséquent une population peut passer d'un terroir à l'autre sans aucun problème. Ce qui nous amène à dire sans risque de nous tromper qu'il n'existe pas la notion de limite en forêt pour les communautés riveraines de la forêt communale de Salapoumbé.

- La cartographie participative nous a permis d'observer qu'il y a une forte concentration des activités agricoles entre les limites Est de la forêt communale et les villages. Cette situation est beaucoup plus accentuée dans les villages de Mikel, Ngolla 120, Tembè piste, Momboué et à Salapoumbé.

L'étude précédente avait déjà relevé la présence de quelques plantations à l'intérieur de la forêt communale. Ceci étant, nous nous sommes intéressés à des nouvelles informations qui concernent l'existence des campements dans la forêt communale de Salapoumbé.

- la cartographie participative nous a permis d'identifier deux types de campements construits en matériaux provisoires, il s'agit de :

1. Campements temporaires autour desquels sont menées les activités de chasse, de cueillette et de pêche en fonction des saisons. Ces campements sont beaucoup plus installés au bord de la Boumba, Lonè, Lopondji...

Cependant les campements installés à l'intérieur de la forêt communale à côté des petits cours sont destinés essentiellement aux activités de chasse et de la cueillette.

2. campements définitifs : ce sont des campements construits autour des plantations agricoles, généralement des cultures de rente (cacao). Hormis les activités agricoles qui constituent l'activité principale menée autour desdits campements, les activités de chasse, de cueillette et de pêche y sont menées. Ces activités considérées comme secondaire aujourd'hui ont été à l'origine de la création des campements définitifs. La population qui s'y est installée était attirée soit par la chasse ou soit par la pêche et cueillette. Leur présence régulière à ces différentes zones a été à l'origine de l'introduction de culture vivrière pour servir de base

alimentaire aux chasseurs, pêcheurs et aux collecteurs d'une part et d'autres part pour s'approprier définitivement du terroir. C'est ce qui a justifié l'existence du campement de Ngolla 120 au bord de la Boumba ou le propriétaire arrive au village pour des cas majeurs ou bien en période de vente du cacao.

Nous pouvons conclure sans ambages et au vu des résultats issus de la cartographie participative que la portion de forêt érigée en forêt commune constitue une mamelle nourricière pour les populations riveraines. C'est un milieu vital dans lequel les populations des 06 villages riverains de la forêt communale de Salapoumbé tirent l'essentiel des ressources forestières et fauniques pour leur subsistance.

Figure 31 : occupation communautaire de l'espace de FC



## 19- Relation avec les institutions en dehors des villages

La commune de Salapoumbé entretient des relations de services avec des institutions étatiques et privées installées dans sa circonscription.

Ainsi, les rapports entre les autres services implantés dans la commune se résument de manière suivante :

### **19-1 La commune-Sous-préfecture**

Les services de la sous-préfecture de Salapoumbé coordonnent toutes les actions et programmes administratifs dans la circonscription communale de Salapoumbé. A ce titre ils assurent la tutelle de la commune de Salapoumbé sous réserve des dérogations spéciales accordées au Préfet à cet effet.

### **19-2 La commune-MINFOF**

Le MINFOF à sa qualité du ministère en charge des forêts et faune de la république du Cameroun, constitue à travers le poste forestier de contrôle forestier et chasse un partenaire incontournable dans le processus d'acquisition et de gestion durable de la forêt communale de Salapoumbé.

### **19-3 La commune-force des maintiens de l'ordre**

Les forces des maintiens de l'ordre (gendarmerie) installées dans la commune de Salapoumbé assurent la sécurité des hommes et des biens installés dans la commune de Salapoumbé.

### **19-4 La commune-enseignement secondaires et éducation de base**

Les enseignements secondaires et éducation de base dans leurs missions régaliennes de formation des jeunes élites intellectuelles de la commune de Salapoumbé reçoivent de ladite commune des appuis matériels en table-bancs et construction des salles de classe et ensuite du personnel enseignant recruté par la commune pour compléter le nombre insuffisant des enseignants que l'Etat envoie dans les établissements scolaires des villages concernés.

### **19-5 La commune-organisme de développement et ONG**

Les organismes de développement et ONG locales accompagnent les populations de la commune dans le processus de la gestion durable des ressources naturelles. Ils définissent en collaboration avec la commune des initiatives de développement communal.

## **20- Conflits**

Le conflit est pris comme un antagonisme, un différend, une opposition débouchant par fois a des dégâts des divers. Il apparaît lors qu'il y a deux ou plusieurs entités (humaines, économiques, étatiques..) qui ne s'entendent pas a cause de l'incompatibilité des intérêts ou des objectifs, les malentendus et les divergences des besoins, d'opinions...

Le conflit apparaît donc comme « la manifestation de divergence d'intérêts entre deux parties au moins sur une cause donnée »

## **20-1 Les types des conflits**

Il pourrait naître dans le cadre de la gestion de la forêt communale des conflits entre la mairie et les populations locales.

Les principaux conflits peuvent être :

- Gestion du terroir commune-populations

Il pourrait arriver que la commune et les populations ne s'accordent sur la gestion des espaces culturels et ressources existant dans la forêt communale de Salapoumbé

- Emploi des populations pour l'exploitation de la forêt communale

Le recrutement du personnel travaillant pour le compte de la commune en rapport avec l'exploitation de la forêt communale peut entraîner un malentendu entre populations des villages riverains et la mairie.

- Réalisation des œuvres sociales dans la commune

Un conflit mairie-population pourrait être né de l'appréciation des besoins de développement et de la qualité d'œuvre dans les villages concernés.

## **20-2 Les causes des conflits**

Il faut reconnaître que les causes des conflits varient d'un conflit à l'autre. Elles sont déterminantes dans l'analyse du conflit. Ainsi il y a entre autres :

- Pour le cas de la gestion du terroir

La non matérialisation des limites de zone agricole et de la forêt communale peut entraîner des installations anarchiques des plantations à l'intérieure de la forêt communale.

Par ailleurs la destruction des PFNL par l'exploitation de la forêt communale et le non respect des droits d'usage des populations sont des causes de conflit à éviter dans le cadre de l'exploitation FC.

- En ce qui concerne l'emploi des populations pour l'exploitation de la forêt communale

Le recrutement des allogènes à des postes que les locaux peuvent occuper et la planification de recrutement des locaux sur des principes (quotas) préalablement non définis peut à coup sûr créer des problèmes entre la mairie et les populations locales originaires de la commune.

- Réalisation des œuvres sociales dans la commune

Les sources de problèmes qui peuvent venir des réalisations des œuvres sociales sont multiples. Toutefois on peut noter quelques cas précis, il s'agit de :

1. La non implication des populations bénéficiaires dans l'identification des projets de développement ;
2. La réalisation des œuvres sociales seulement dans les villages politiquement favorable au Maire ;
3. Les œuvres inachevées
4. Le retard dans l'exécution des projets prioritaires
5. L'inadéquation entre la réalisation physique des projets et des montants entièrement décaissés pour ladite réalisation.

### **20-3 Proposition de Solution**

La gestion des conflits est un vaste champ multidisciplinaire' prise au sens large il intègre la prévention et la résolution. Elle est caractérisée par la recherche des moyens d'action qui permettent aux hommes de trouver ensemble les solutions satisfaisantes aux problèmes difficiles ou litigieux.

La prévention de conflit n'est pas un travail aisé. Néanmoins, des efforts doivent être consentis par les différents acteurs ou parties en présence. Ainsi pour une prévention de conflit il faut en ce qui concerne la commune de Salapoumbé:

- Une bonne circulation des informations entre les différentes composantes de la communauté ou entre les différents acteurs ( CPF, Commune, MINFOF...)
- Une clarification des rôles ou des responsabilités entre les communautés (CPF, Chefferies...) la commune et l'administration en matière de gestion globale de la forêt communale.
- Le respect de la loi et règlements
- Une transparence dans le processus de la prise des grandes décisions par l'implication et la participation de toutes les parties prenantes.
- Une répartition égale ou proportionnelle des retombées de coulant de l'exploitation de la forêt communale dans tous les villages riverains
- Un accès suffisant de chaque partie aux ressources disponibles
- La prise en compte des préoccupations des populations dans l'élaboration du plan d'aménagement

## **21- La perception, les peurs et les attentes des villages par rapport à la foresterie communale.**

Les populations de la commune de Salapoumbé, du moins des six (6) villages riverains, pensent que la forêt communale est un levier de développement de leur village respectif. La FC est assimilable à une bouffée d'oxygène qui va rehausser la vie des populations de la commune par les emplois qu'elle va apporter aux jeunes, surtout des moyens qu'elle va apporter pour le financement des projets de développement dans le secteur. Mais au delà de ces espoirs exprimés par les populations, on observe une attitude de crainte au sein de la communauté en ce qui concerne la gestion transparente des revenus issus de l'exploitation de la forêt communale, du respect d'exercice de leurs droits de chasse de subsistance dans la forêt communale et le sort des champs implantés dans la forêt communale.

### **21-1 Impacts positifs**

Les impacts positifs pourraient être lus dans les domaines suivants :

- La conservation

L'exploitation des ressources naturelles suivant un plan d'aménagement qui contribue à la pérennisation des ressources naturelles.

- Socio-économique

Réduction du chômage dans le village par l'emploi fixe et régulier offert par la commune.

Augmentation des revenus de la commune pour le financement des projets de développement palpables dans les villages

Amélioration et construction des infrastructures de la commune

## **21-2 Impacts négatifs de la forêt communale.**

- Conservation

L'ouverture des routes d'exploitation de la FC va inciter les populations à essaimer le long et à vouloir étendre leurs zones agricoles au sein de la forêt communale à cause de l'accès rendu possible. Les exploitants de toute nature vont ainsi exercer une pression sur les ressources naturelles

- Socio-économique

Diminution des acteurs agricoles par l'emploi des jeunes actifs pour l'agriculture qui a pour conséquence immédiate la diminution de la production agricole dans le secteur

Augmentation de coût de vie et du vol

## **21-3 Propositions de maximisation des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs.**

Le plan d'aménagement devrait prendre en compte des dispositions pour atténuer les impacts négatifs et consolider les impacts positifs de la forêt communale avec les communautés locales.

L'attention doit être maintenue en permanence pour arrêter en temps utile tout risque d'empiètement.

### **21-3-1 Maximisation des impacts positifs**

La commune doit développer une synergie d'action de suivi et de la mise en œuvre du plan d'aménagement de forêt communale avec les comités paysans forêts

Mettre en place une stratégie de développement des activités génératrices des revenus

### **21-3-2 Atténuation des impacts négatifs**

- Conservation

Développer une campagne de sensibilisation des populations par rapport à l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la forêt communale

Mettre en place un système de surveillance locale de la FC

- Socio-économique

Promouvoir le développement d'une politique agricole dans le secteur qui occupe les jeunes n'ayant pas trouvé l'emploi à la commune.

## **22- Recommandations**

Il découle de ces études socio-économiques les recommandations suivantes :

Pour éviter un éventuel conflit entre la commune/MINFOF et populations, il faut que la commune puisse non seulement matérialiser les limites de la forêt communale, mais aussi les limites des zones agricoles identifiées dans la forêt communale.

Qu'une étude spécifique soit faite pour identifier les besoins réels du développement des villages concernés.

Compte tenu des utilisations que font les Baka de l'espace de la forêt communale, il faut qu'une action soit menée pour identifier et localiser les espaces ressources Baka dans la forêt communale.

Qu'un protocole d'accord soit signé entre la commune et les communautés Baka pour la protection et le respect des droits coutumiers des Baka dans la forêt communale

Qu'une plate forme de « concertation » soit mise en place entre les structures locales de gestion des biens à destination des communautés et la commune pour développer une synergie d'action de développement dans le secteur.

Qu'un plan d'utilisation des revenus issus de l'exploitation de la forêt communale intégrant le développement communautaire, la conservation et la régénération des ressources naturelles de la forêt communale soit élaboré, adopté et suivi par un comité indépendant créé à cet effet.

## **23- Conclusion**

En prélude à l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale de Salapoumbé, une étude socio-économique a été menée par le centre technique de forêt communale. Cette étude a permis d'avoir une idée sur la situation socioculturelle et économique et du paysage du massif forestier de la forêt communale et de sa périphérie.

L'étude a été précédée par la préparation logistique et pédagogique.

La préparation logistique a consisté à réunir les matériels nécessaires pour l'exécution de l'étude.

Quant à la préparation pédagogique, le concept de l'étude, les TDR et les contrats du consultant et des enquêteurs ont été élaborés par le CTFC. Un consultant à la personne du Directeur technique du CIFED a été coopté. Ce consultant a appuyé le Maire de Salapoumbé dans l'identification des enquêteurs qui ont suivi la formation sur la technique des collectes des données par l'équipe de CTFC désignée à cet effet.

Les caractéristiques biophysiques, socio-économiques, juridique et institutionnelle ont été décrites et analysées en rapport avec les objectifs assignés aux études socio-économiques réalisées dans les 06 villages riverains de la forêt communales de Salapoumbé.

Ces caractéristiques partiellement étudiées peuvent pour certains thèmes faire l'objet d'une étude spécifique pour apporter beaucoup plus de précisions.

Par ailleurs, ce sont les populations locales qui gèrent les ressources naturelles et qui sont à l'origine des initiatives de développement. Par conséquent aucun changement social ne peut s'opérer sans les faire participer, sans mobiliser leurs capacités et énergies et sans améliorer leurs connaissances et leurs compétences. La gestion de la forêt communale doit se préoccuper de toutes ces dimensions humaines qui constituent un caractère vital pour toute activité dans laquelle la participation des populations locales pourrait être envisagée ou recherchée.

## Annexes

- la carte de la forêt communale
- description des limites de la forêt communale
- procès verbal de la réunion de sensibilisation des élites locales et autorités administratives au sujet du classement de la forêt communale de salapoumbé
- procès verbal de la commission départementale pour le classement de la forêt communale de Salapoumbé

## Bibliographie

Les documents et rapports ci-après ont contribué à enrichir les résultats des études socio-économiques dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communales de Salapoumbé :

1. Rapport d'étude pour le WWF SEFP, juillet 2006
2. Plan simple gestion de forêt communautaire d'ASDEBYM, 2008
3. Plan d'aménagement de Lobeke, 2006
4. Rapport identification des champs dans la forêt communale Salapoumbé (Sindemo, Moaza , mars 2008)
5. Gestion participative des ressources naturelles (GTZ, UICN)
6. Rapport des études socio-économiques SEFAC/SEBAC, Ngoumbé Séraphin et Sindémo Gérard, 2008

### **Patriarche :**

MOSSADIKOU RAPHAEL, enseignant retraité, ancien Député-Maire de Moloundou 1961-1975.



Figure 25 : Photos du patriarche (mars 2010)